

8^{ème} Comité de pilotage

Site Natura 2000 des Boucles de la Marne

28 juin 2018

Île de loisirs de Jablines-Annet

Sous la présidence de Monsieur Benoît Chevron

Jeanne Laviolle, chargée de mission Natura 2000 à l'Agence des espaces verts



Ordre du jour

1. INTRODUCTION : Rappels sur Natura 2000
2. NATURA 2000 SUR VOTRE TERRITOIRE
3. INVENTAIRES ET SUIVIS NATURALISTES – Marais du Refuge
4. MAEC
5. CONTRATS NATURA 2000
6. CHARTE NATURA 2000
7. COMMUNICATION
8. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

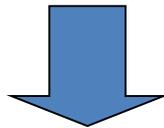
Maillage de sites remarquables visant des espèces et habitats rares ou menacés en Europe

Directive Oiseaux (1979 et 2009)

Protection des espèces d'oiseaux et de leurs habitats



© Photo C. Fouqueray



ZPS

Zone de Protection
Spéciale

Directive Habitats (1992)

Conservation des habitats naturels de la faune et de la flore



ZSC

Zone Spéciale de
Conservation

ZPS + ZSC = Réseau Natura 2000

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Objectifs :

- Préservation de la biodiversité
- Maintien des activités socio-économiques du monde rural
- Gouvernance locale
- Valorisation des territoires

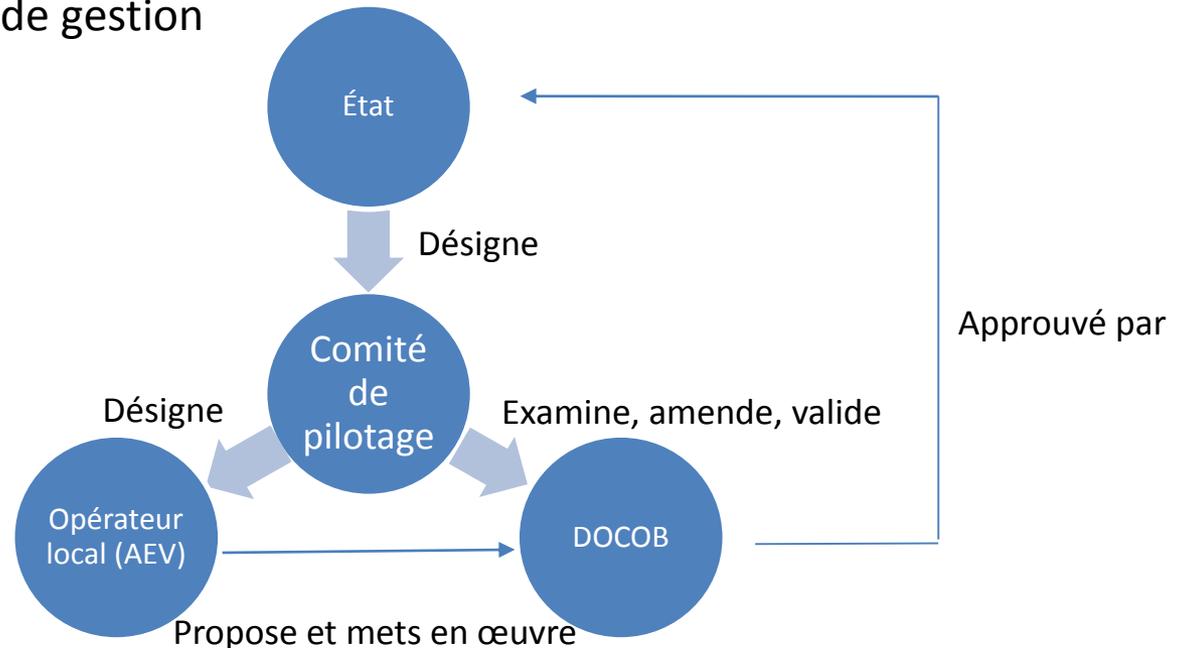


Obligation de résultat :

Maintien des espèces et des habitats dans un état de conservation favorable

La démarche Natura 2000

- Copil : collectivités locales, représentants de l'Etat, socioprofessionnels, propriétaires, exploitants et usagers du site, experts scientifiques, associations agréées de protection de l'environnement
- Elit :
 - Son Président parmi les élus des collectivités territoriales de situation
 - La structure porteuse qui rédige et mets en œuvre le DOCOB
- DOCOB : état des lieux du patrimoine naturel et des activités socio-économiques; orientations de gestion



Les outils Natura 2000

o Une démarche volontaire

2 outils incitatifs pour les propriétaires et exploitants:

- Contrats Natura 2000 = **Financement de travaux**
- Charte Natura 2000

o Un régime réglementaire spécifique

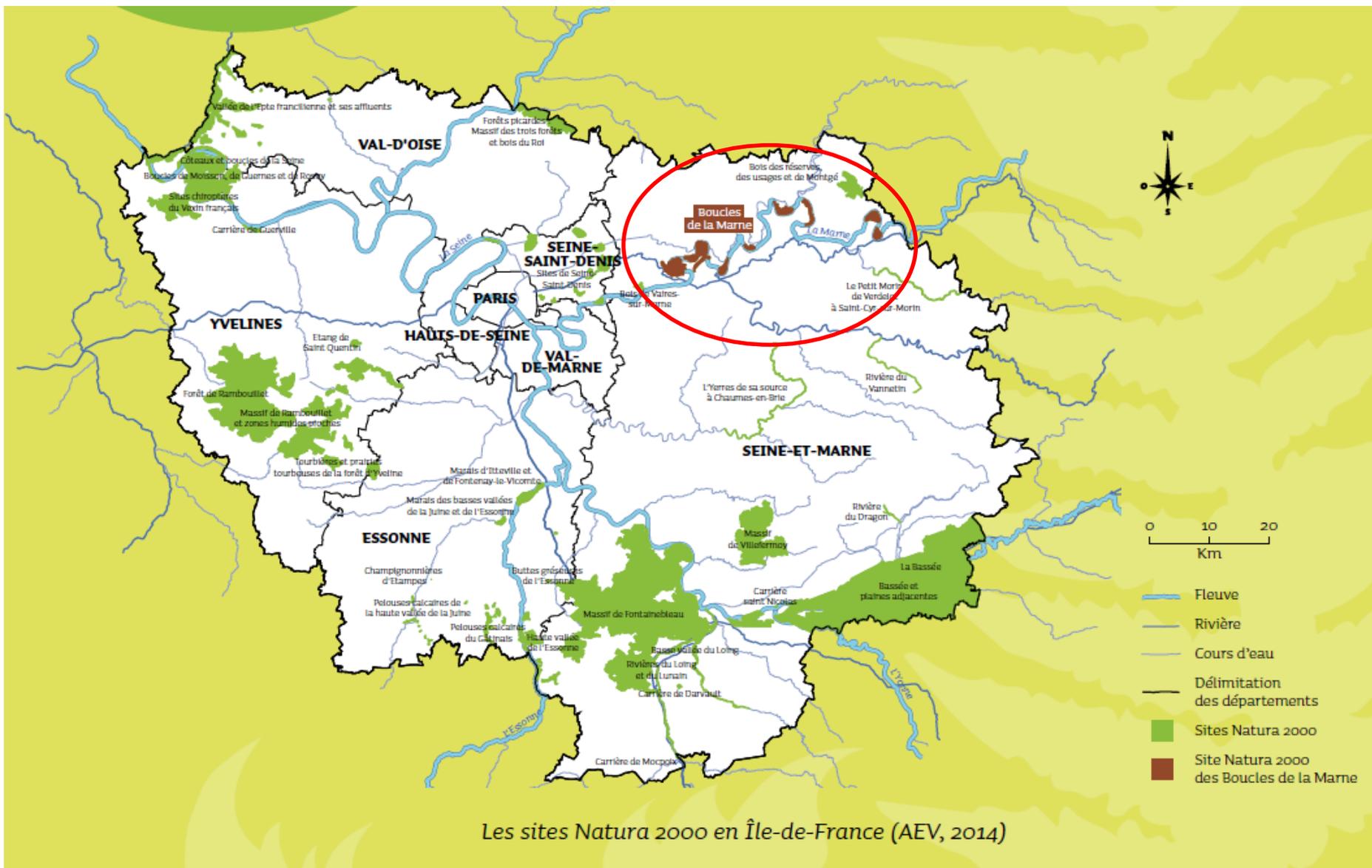
- **Évaluation des incidences Natura 2000**

= Concertation avec les gestionnaires et usagers



Natura 2000 sur votre territoire

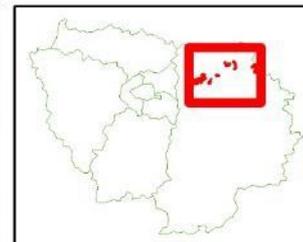
35 sites Natura 2000 en Île de France



Les sites Natura 2000 en Île-de-France (AEV, 2014)

Site Natura 2000 des Boucles de la Marne

ZPS FR1112003 "Boucles de la Marne"



Localisation en Ile de France
Légende

- Autoroute
- Zone Natura 2000
- La Marne
- Communes concernées
- Départements
- Communes



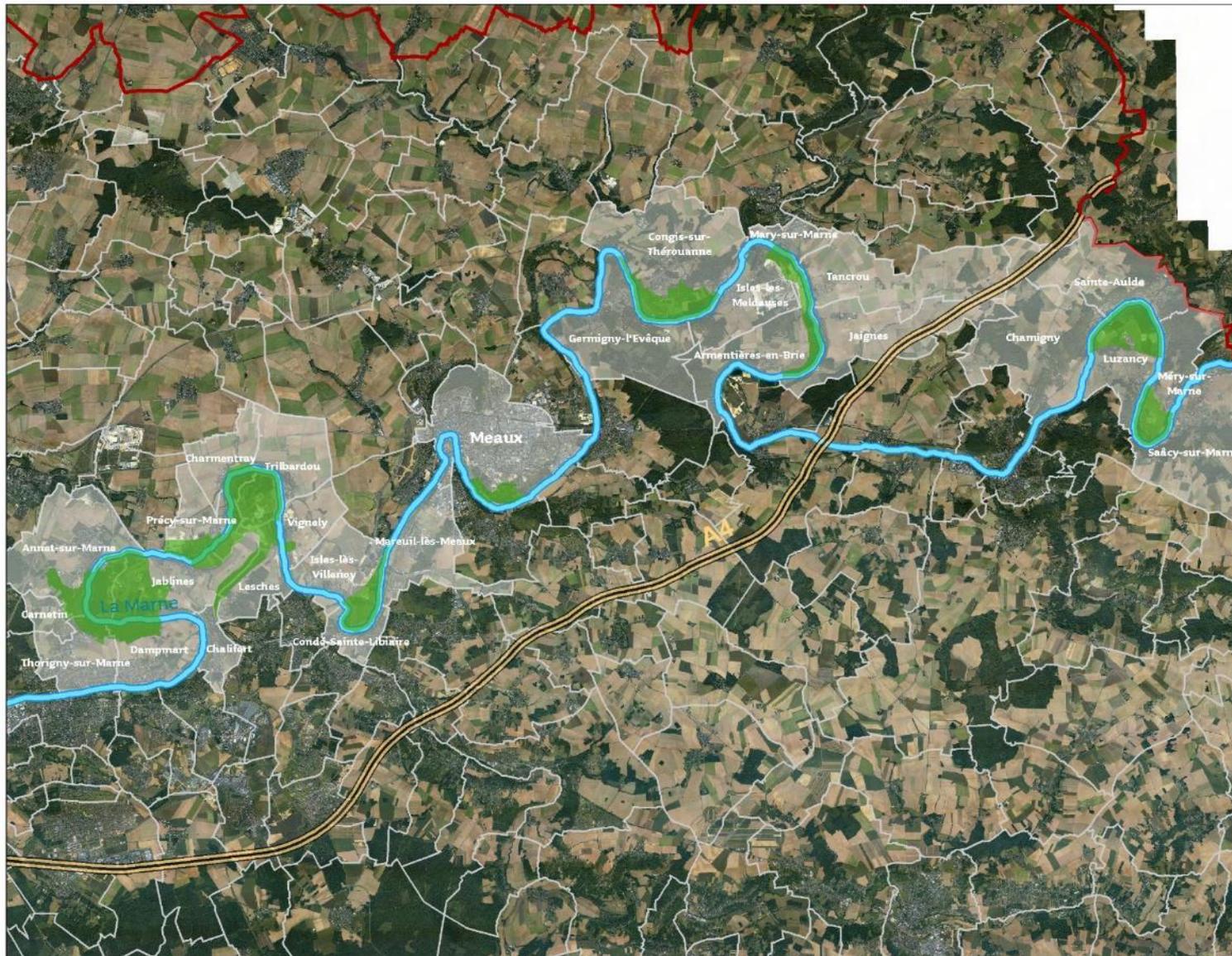
0 2,5 5 Kilomètres

sources:

- © AEV - Tous droits réservés
- © DIREN 2006
- © IAURIF, Source IAURIF 2000
- © IGN BDCARTHAGE 2008
- © InterAtlas 2008

15/07/2010

auteur: B.Lelaure



Historique de ce site Natura 2000

Désignation par
arrêté ministériel



Avril 2006

2009

Approbation DOCOB
par le Préfet

2010



2018

Rédaction
Document d'objectifs



Mise en œuvre et suivi

1
État des lieux

2
Analyse

3
Élaboration de mesures
de gestion

Signature des contrats
de gestion et de la
charte



Gouvernance

- 2 février 2011 : 3^{ème} Copil désigne Région IDF structure porteuse pour la mise en œuvre du DOCOB
- 2011 : convention Région – AEV animation (4^{ème} Copil)
- 15 novembre 2011 : 5^{ème} Copil
- 26 février 2013 : 6^{ème} Copil
- 28 mai 2015 : 7^{ème} Copil



- 1^{er} janvier 2018 : Région maintenue structure porteuse et présidence M. Benoît Chevron (courrier Préfet aux collectivités territoriales)

L'Agence des espaces verts

Organisme associé de la Région Île-de-France
Établissement public loi 1976
Équilibre ville / nature
15 000 hectares de forêts, sites naturels et agricoles gérés pour le compte de la Région Île-de-France.

4 missions essentielles :



Aménager le territoire



Accueillir le public et favoriser l'accès aux espaces verts de proximité



Maintenir l'agriculture périurbaine



Préserver la biodiversité

Chiffres 2015

PRIF créé en	1977
Superficie totale du PRIF:	867 ha
Total acquis en jouissance :	254,1 ha
%age acquis en jouissance :	29 %

Forêt régionale des Vallières

Périmètres régionaux d'intervention foncière



Superficie acquise en jouissance par commune :

Annet-sur-Marne (77) :	96,7 ha
Carnetin (77) :	2,3 ha
Dampmart (77) :	103,9 ha
Thorigny-sur-Marne (77) :	51,1 ha



1:30 000 (A4)

Chiffres 2015

PRIF créé en	1993
Superficie totale du PRIF:	193 ha
Total acquis en jouissance :	8.5 ha
%age acquis en jouissance :	4 %

Espace naturel régional de Précy-sur-Marne

Périmètres régionaux d'intervention foncière

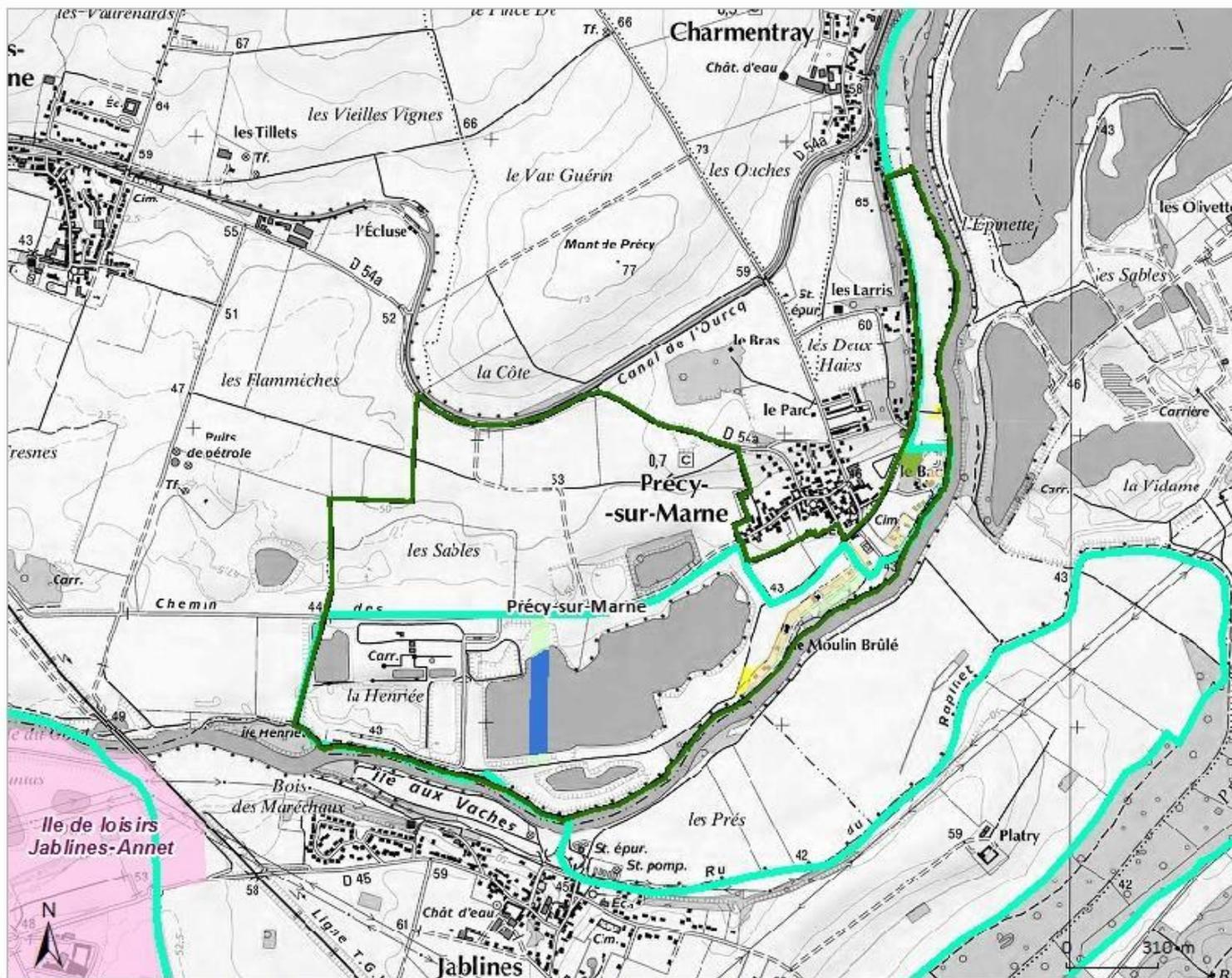


Île-de-France



Superficie acquis en jouissance par commune :

Précy-sur-Marne (77) : 8,5 ha

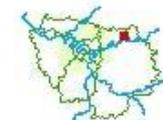


- PRIF
- Autre PRIF
- site Natura 2000 Boucles de la Marne
- Îles de loisirs régionales

Nature des espaces acquis en jouissance et/ou gérés

- autre
- espace paysager
- plan d'eau / eau
- espace agricole
- espace boisé
- espace naturel

1:19 469 (A4)

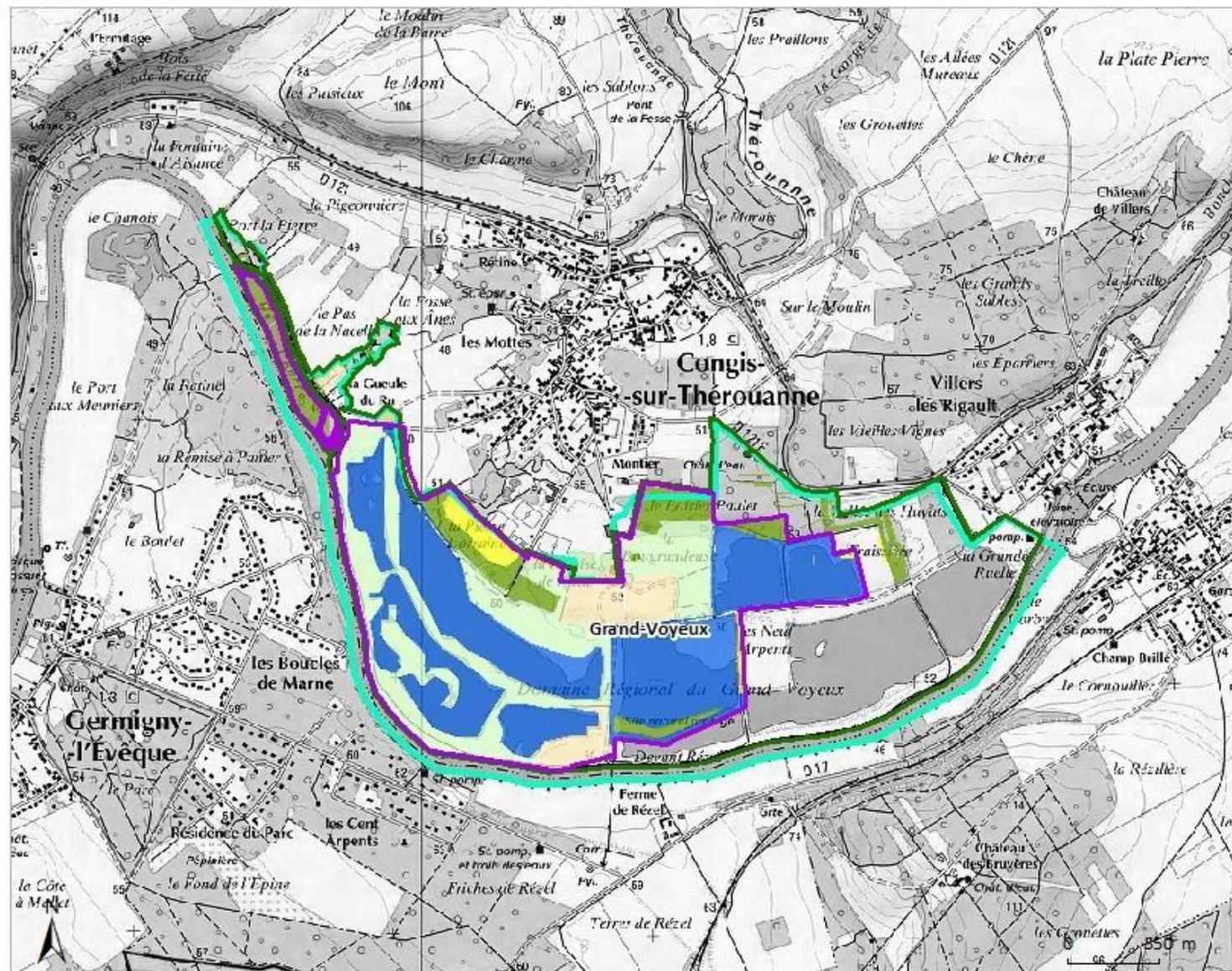


Réserve naturelle régionale du Grand Voyeux

Périmètres régionaux d'intervention foncière

Chiffres 2015

PRIF créé en	1999
Superficie totale du PRIF:	241 ha
Total acquis en jouissance :	158.8 ha
%age acquis en jouissance :	66 %



Superficie acquise en
jouissance par commune :
Cingis-sur-Thérouanne (77) : 158,8 ha

- PRIF
- Réserves Naturelles Régionales
- Autre PRIF
- Site Natura 2000 Boucles de la Marne

Nature des espaces
acquis en jouissance et/ou gérés

- autre
- espace paysager
- plan d'eau / eau
- espace agricole
- espace boisé
- espace naturel

1:22 133 (A4)

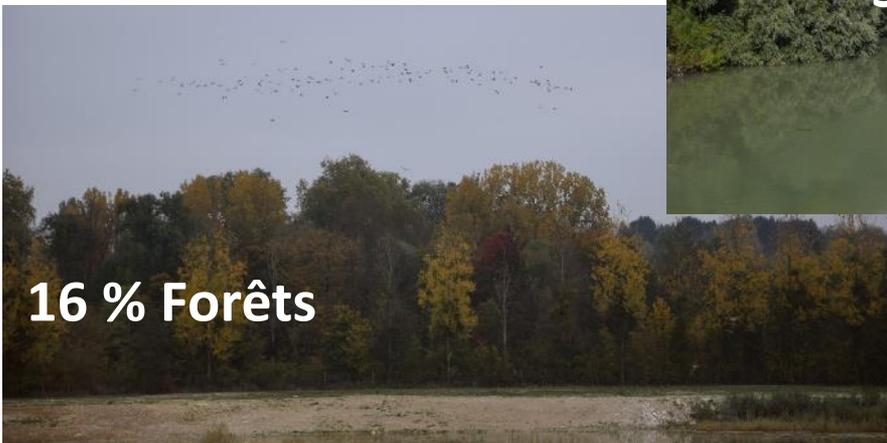
A l'origine de la désignation du site



A l'origine de la désignation du site



2650 ha



Mosaïque de milieux

→ Support d'une diversité biologique exceptionnelle
Plus de 270 espèces d'oiseaux → Natura 2000

A l'origine de la désignation du site

11 espèces d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux) + 2

1 - Œdicnème criard



2 - Pie-grièche écorcheur



3 - Bondrée apivore



4 - Milan noir



5 - Pic noir



6 - Martin-pêcheur



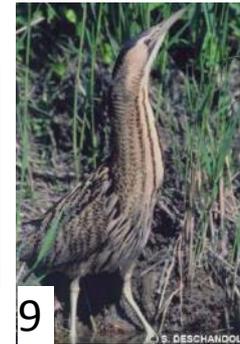
7 - Sterne pierregarin



8 - Mouette mélanocéphale



9 - Butor étoilé



10 - Gorgebleue à miroir



11 - Blongios nain



12 - Busard des roseaux



13 - Pic mar



Autres espèces et milieux également pris en compte

Suivi des espèces prioritaires

- Inventaire complet : 2009 (DOCOB)
- Depuis, contributions des ornithologues bénévoles

Alexandre Faucher ; Alexandre Lainé ; Catherine Escudié ; Chloé Chabert ; Charlène Guillon ; Emmanuel Bouclet ; Eric Perret ; Dauren Omarov ; François Bouzendorf ; Guillaume Larrègle ; Guillaume Passavy ; Isabelle Bergia ; Julien Bottinelli ; Julien Birard ; Jean-François Magne ; Lucie Landais ; Lucille Bourgeois ; Lydie Baranton ; Loriane Mameli ; Lydie Baranton ; Maxime Zucca ; Monique Laporte ; Nathalie Lautier ; Olivier Laporte ; Olivier Plisson ; Philippe Décourneau ; Pascal Lepoulain ; Philippe Persuy ; Pierre Rivalin ; Romain Huchin et Sarah Esnault ; Régis Legros ; Richard Muguet ; Robin Panvert ; Romain Provost ; Stéphane Mallard ; Sébastien Vanloo ; Sylvain Vincent ; Sylvestre Plancke / CG77 ; Sylvie Vabre ; Théo Hervé ; Thomas Bitsch ; Vincent Le Calvez ; l'ensemble du groupe local LPO IDF Vallée de la Marne (VDM)

- Enjeu de conservation :
risque x valeur patrimoniale



Enjeu de conservation fort

Espèce en 2009	Valeur patrimoniale et risque	Remarque du DOCOB
Blongios nain 5-10	Valeur patrimoniale très forte ; nicheur très rare et en danger en IDF ; Vulnérable en France. Risque assez fort ; population faible et localisée mais stable, menacée par l'évolution naturelle des roselières, la pollution des eaux et les dérangements	Régression prévisible Sauf gestion favorable des roselières
Butor étoilé 5-10	Valeur patrimoniale très forte ; hivernant rare en IDF et localisé, rare en France. Nicheur disparu d'IDF. Risque assez fort ; population faible et localisée, menacée par l'évolution naturelle des roselières.	Régression prévisible Sauf gestion favorable des roselières
Gorgebleue à miroir 10-12	Valeur patrimoniale forte ; espèce très rare en IDF. Vulnérable en IDF, non menacée en France. Risque assez fort ; population faible, dépendante de milieux de transition à entretenir ou à créer régulièrement.	Espèce en expansion mais population isolée et risque de régression des habitats
Busard des roseaux 0	Valeur patrimoniale très forte ; espèce très rare et en danger critique d'extinction en IDF, localisée ; vulnérable en France. Risque assez fort ; population faible, menacée par l'évolution naturelle des roselières et par la fréquentation	Régression prévisible Sauf gestion favorable des roselières et mise en défens

5-10 → 5-6



5-10 ↘ 2-7



10-12 → 11-15



0 ↗ 3-4



Enjeu de conservation fort

Espèce en 2009	Valeur patrimoniale et risque	Remarque du DOCOB
Mouette mélanocéphale 15-28	Valeur patrimoniale assez forte ; nicheur assez rare et quasi menacé en IDF, en augmentation et non menacée en France.	Disparition prévisible Sauf gestion des îlots dénudés et mise en défens
	Risque fort ; population faible menacée par le dérangement et l'évolution de la végétation des îlots (habitats faiblement représentés et dépendants de mesures de gestion)	
Sterne pierregarin 13-25	Valeur patrimoniale assez forte ; nicheur assez rare et vulnérable en IDF ; non menacé en France.	Disparition prévisible Sauf gestion favorable des îlots dénudés
	Risque fort ; population faible menacée par le dérangement et l'évolution de la végétation des îlots (habitats faiblement représentés et dépendants de mesures de gestion)	
Œdicnème criard 12	Valeur patrimoniale forte ; nicheur rare et quasi menacé en IDF et en France	Régression prévisible Sauf conservation et gestion des pelouses et friches pionnières
	Risque fort ; espèce bien représentée dans la ZPS mais menacée par la fermeture des milieux pionniers des carrières.	

15-28 ↗ 70-80



13-25 → 10-40



12 → 15-25



Enjeu de conservation assez fort à faible

Espèce en 2009	Valeur patrimoniale et risque	Remarque du DOCOB
Pie-grièche écorcheur 0-5	Valeur patrimoniale assez forte ; nicheur assez rare en IDF ; quasi menacé en IDF et en France	Risque de régression Sauf gestion des friches piquetées et haies arbustives.
	Risque assez fort ; population faible et localisée, aux effectifs fluctuants. Menacée par l'urbanisation et la disparition des gros insectes.	
Milan noir 4	Valeur patrimoniale forte ; espèce rare en IDF, localisée ; non menacée en France.	En partie dépendant du maintien des décharges. Habitats de reproduction non menacés
	Risque assez fort ; population faible mais en augmentation, dépendant en partie des activités humaines pour son alimentation, menacée par la fermeture des centres de stockage de déchets	

0-5 ↘ 0



4 → 3-4



Enjeu de conservation assez fort à faible

Espèce en 2009	Valeur patrimoniale et risque	Remarque du DOCOB
Bondrée apivore 0-2	Valeur patrimoniale : Moyenne ; espèce rare et vulnérable en IDF ; non menacée en France.	Populations stables non dépendantes de mesures de conservation particulières
	Risque : Faible ; Risque moyen d'altération habitats de chasse ; risque faible d'altération habitats de reproduction	
Martin-pêcheur d'Europe 5-13	Valeur patrimoniale : Moyenne ; Espèce assez rare IDF, bien répartie ; Vulnérable en France.	Populations non dépendantes de mesures de conservation particulières
	Risque : Faible ; Les berges abruptes sont peu menacées	
Pic noir 1-2	Valeur patrimoniale : Moyenne ; Espèce assez rare et non menacée en IDF et France.	Population non dépendante de mesures de conservation particulières
	Risque : Faible ; Population faible mais en augmentation, habitats peu menacés	
Pic mar 0	Valeur patrimoniale : Moyenne ; Espèce assez rare et non menacée en IDF et France.	Populations non dépendantes de mesures de conservation particulières
	Risque : Faible ; Population faible mais en augmentation ; Habitats peu menacés	

0-2 → 0-2



5-13 ↘ 4-7



1-2 ↗ 4



0 ↗ 15-20





Inventaires et suivis naturalistes

Suivis écologiques

AVEN du Grand Voyeux

Parc du Pâtis – ville de Meaux

RNR du Grand Voyeux – AEV

+ Chantiers naturels



Suivis écologiques

CORIF-LPO – Groupe Local Vallée de la Marne

Comptages spécifiques : Wetlands (mi janvier), Oedicnèmes criards (28-29 avril 2018)

Synthèses annuelles

Sorties nature

Animations



Suivis écologiques

AEV – Sablières SUEZ Capoulade / avec AVEN, LPO-IDF

Comptages regroupements postnuptiaux oedicnème – 40 à 50 individus

Convention de partenariat en projet



Suivis écologiques

AEV – suivi Pics Vallieres

17 points d'écoute

Résultats 2018 :

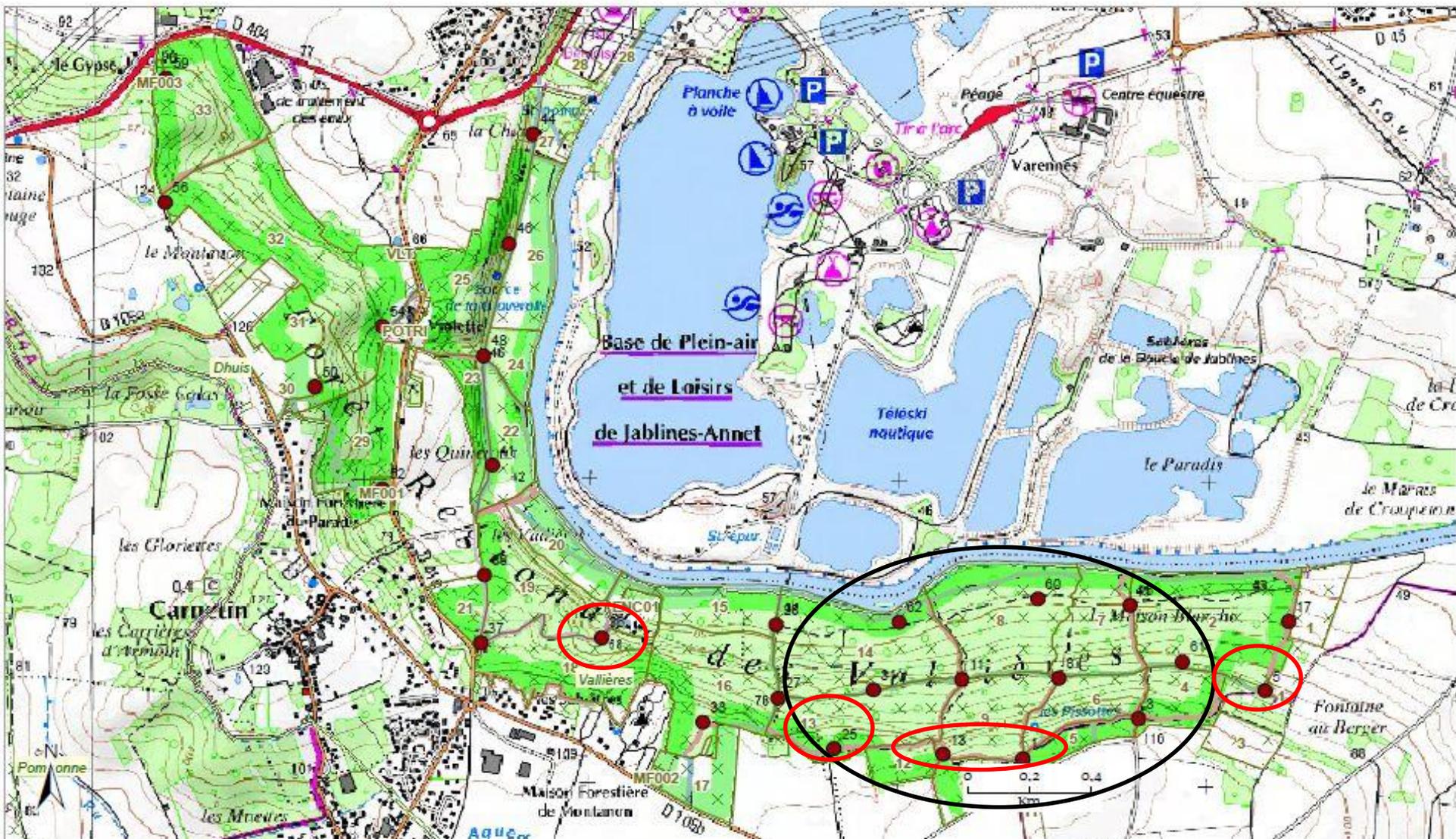
1 couple Pic noir

4-5 couples Pic mar



Forêt régionale des Vallières

Points d'écoute des Pics Mars et des Pics Noirs



sources:
©IAURIF, Source IAURIF, 2000
©AEV, Source AEV, 2012

29/10/2012
auteur: ctresonne

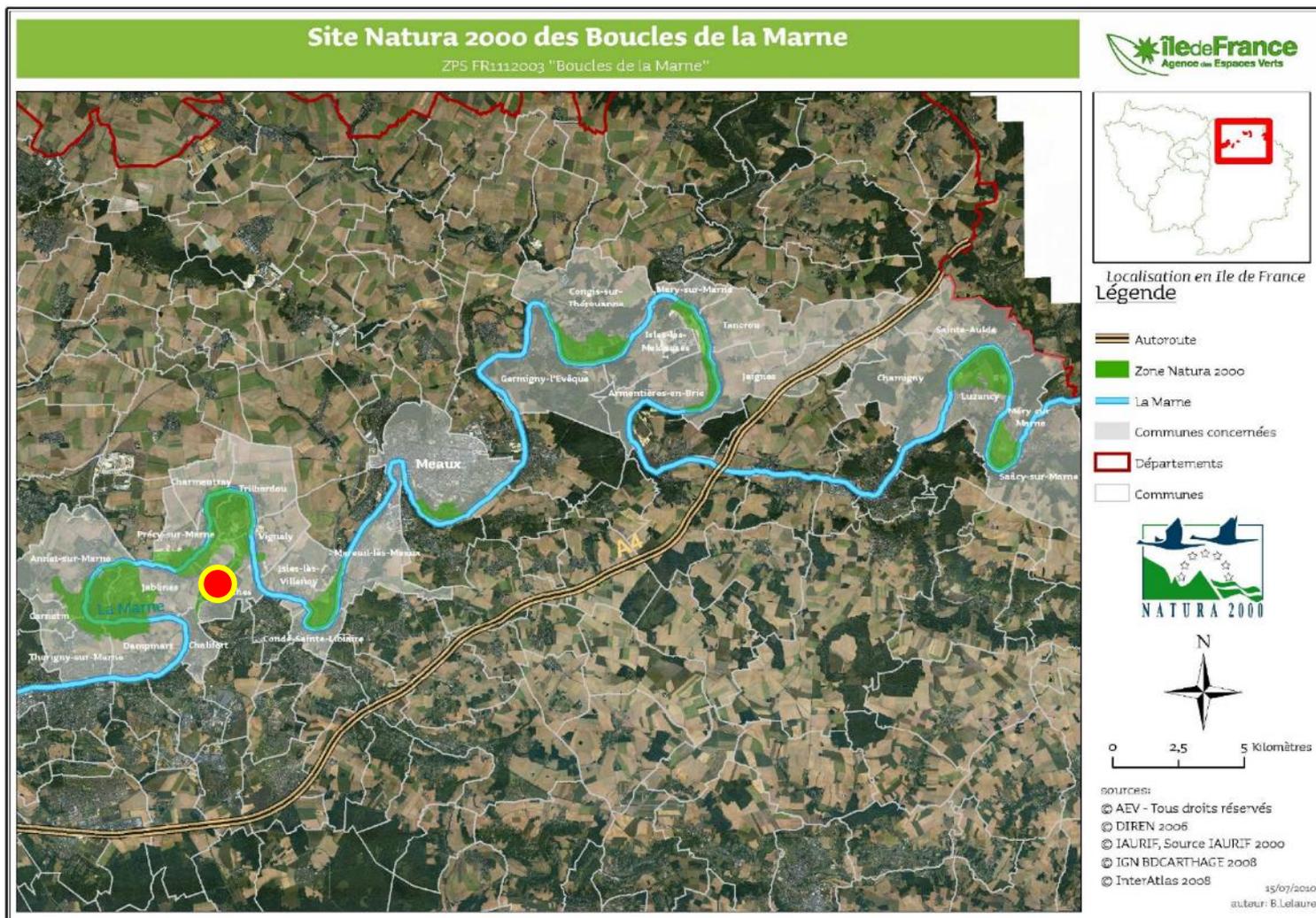
Espace Naturel Sensible du
marais du Refuge

Diagnostic environnemental
et projet de valorisation

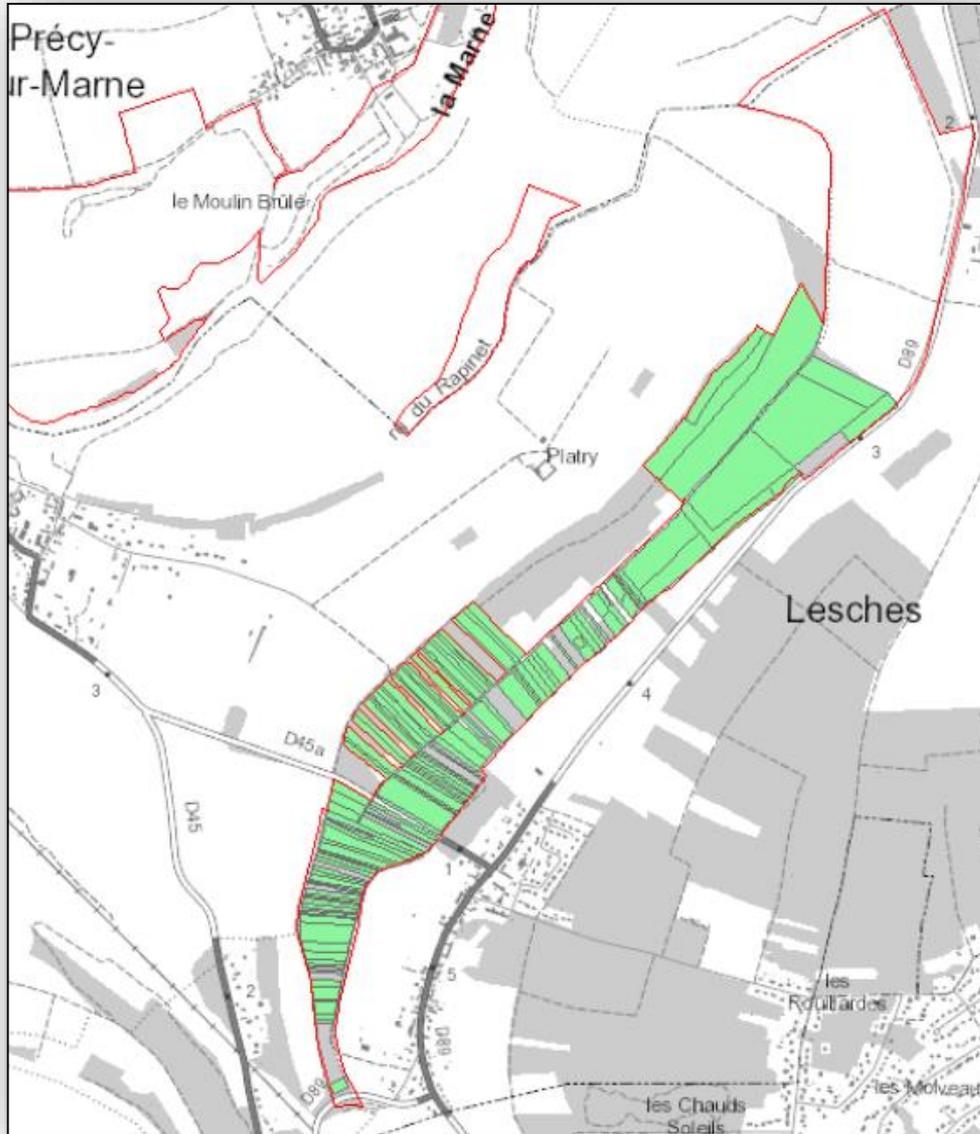
Sylvestre PLANCKE

Plans de gestion ENS Départementaux

Place du marais du Refuge dans le réseau d'espaces naturels de la vallée de la Marne



Maîtrise foncière départementale actuelle au sein du périmètre de l'ENS « Le marais du Refuge »



➤ 56,7 ha de terrains déjà acquis

Dont :

➤ 7,7 ha à Chalifert

➤ 21 ha à Jablines

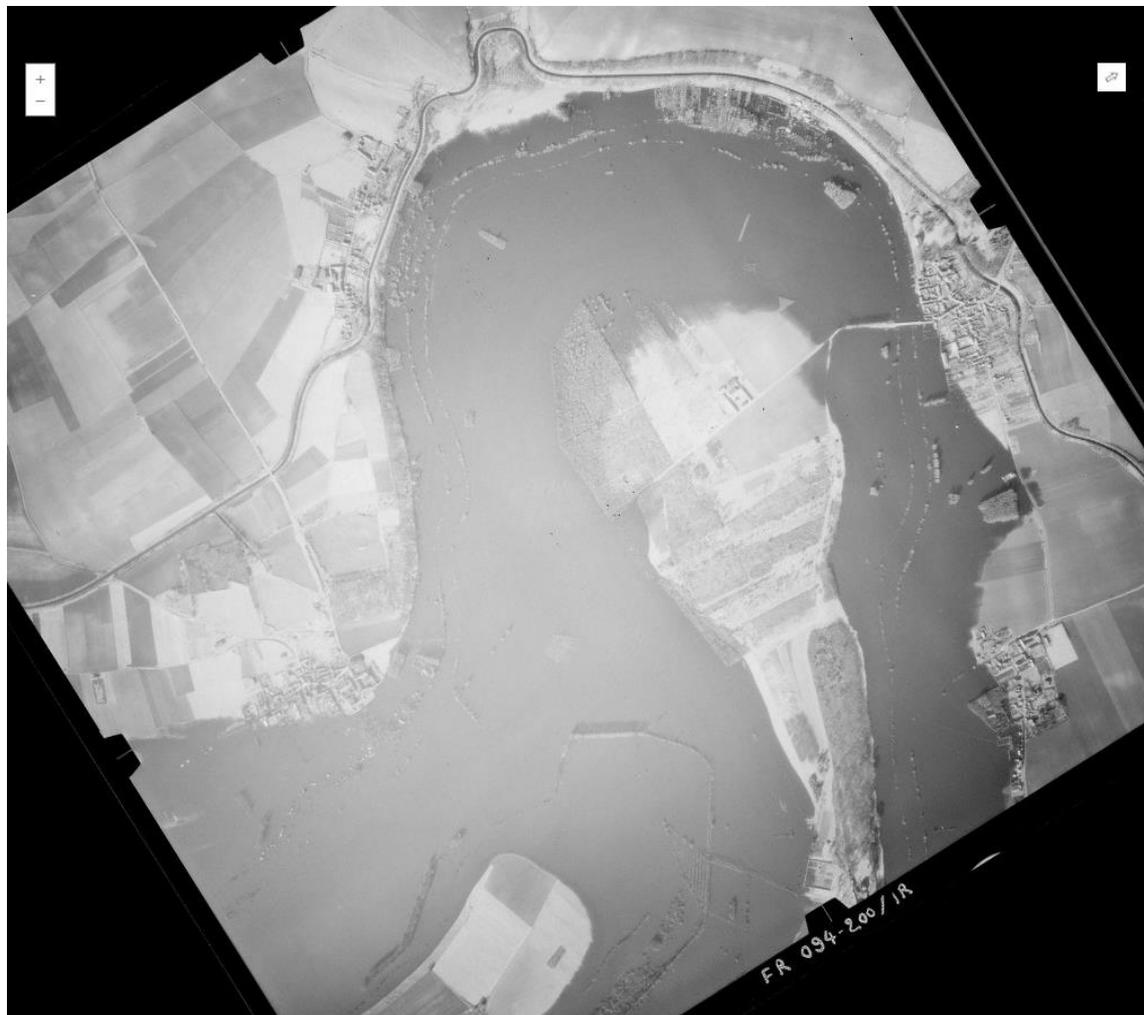
➤ 27,9 ha à Lesches

Diagnostic environnemental

- 2001 : étude écologique ECOSPHERE ;
- 2015 : étude Coléoptères, flore et végétations (BIOTOPE) ;
- 2018 : étude hydraulique ;
- 2018 : étude de la fonctionnalité piscicole ;
- X à 2018 : veille environnementale CD77 et naturalistes divers.

L'environnement et le patrimoine naturel de l'ENS – Hydrologie

- **Inondabilité** du site par la Marne → débordement aux alentours de **41,5 m NGF** → inondation de longue durée, « eau piégée » lors de la décrue
- Durant les grandes crues le marais peut être noyé sous **3 à 4 m d'eau**
- Assèchement estival du marais
- Tendence liant débit de la Marne et mise en eau du ru du Rapinet



Inondation du site le 4 mars 1958 – Source IGN

Les habitats naturels

- **39 habitats naturels**, ainsi que 4 mosaïques d'habitats recensés sur l'aire d'études rapprochée (152 ha)
- **21 habitats patrimoniaux** qui couvent 55,1 ha soit 36% de l'aire d'étude rapprochée
- Dominance des formations boisées, des cultures puis des formations herbacées hygrophiles
- L'ensemble du secteur de la gravière avoisine les 22 ha, soit environ 15 % du site d'étude.





SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT

Les habitats naturels – Niveau d'enjeu local

SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT

Enjeux de conservation des habitats naturels - ENS marais du Refuge - Partie Nord-est

Plan de gestion - Section A - Diagnostic écologique

Légende

 Aire d'étude rapprochée

Enjeu de conservation des habitats naturels

-  Fort
-  Moyen
-  Faible



Les espèces végétales

- Recensement de **397 espèces végétales** depuis 1999, soit 22% des 1842 espèces de Seine-et-Marne ;
- **48 patrimoniales** et 2 **protégées au niveau régional**, la Cardamine impatiente et la Sanguisorbe officinale.



Cardamine impatiente @Biotope



Sanguisorbe officinale @INPN

Les espèces végétales – enjeu de conservation local

Nom Vernaculaire	Liste rouge régionale	Rareté régionale	Enjeu de conservation local
Scirpe maritime	CR	RRR	Fort
Scirpe épingle	EN	RRR	Fort
Sanguisorbe officinale	VU	RRR	Fort
Menthe pouliot	EN	RR	Fort
Butome en ombelle	VU	RR	Fort
Germandrée des marais	VU	RR	Fort



Scirpe maritime



Scirpe épingle

Légende : Liste Rouge régionale : (CR) En danger critique d'extinction (VU) Vulnérable, (EN) En danger **Rareté régionale :** (-) Absente, (D) Disparue, (RRR) Extrêmement rare, (RR) Très Rare

- 6 espèces à enjeu de conservation fort
- 22 espèces à enjeu de conservation moyen
- 20 espèces à enjeux de conservation faible



Menthe pouliot



Germandrée des marais



Butome en ombelle

Les espèces animales - Entomofaune

- **351 espèces d'insectes** (inventaires BIOTOPE et données CETTIA) :
 - 30 espèces de lépidoptères rhopalocères (26% des lépidoptères de Seine-et-Marne) dont 2 espèces à enjeu de conservation moyen ;
 - 34 espèces d'odonates (59% des odonates d'Ile-de-France) dont 2 espèces à enjeux de conservation fort ;
 - 26 espèces d'orthoptères (48% des orthoptères de Seine-et-Marne) dont 6 espèces à enjeux de conservation fort ;
 - 256 espèces de coléoptères (17,4% des coléoptères de Seine-et-Marne) dont 6 espèces à enjeux de conservation fort ;



Tabac d'Espagne @Biotope



Anax empereur @Biotope



Conocéphale gracieux @Biotope

Les espèces animales – Amphibiens et Reptiles

- 8 espèces d'amphibiens recensées soit 50% de la faune régionale ;
- 3 espèces patrimoniales ;
- Habitats favorables aux amphibiens en période de reproduction et hivernage.

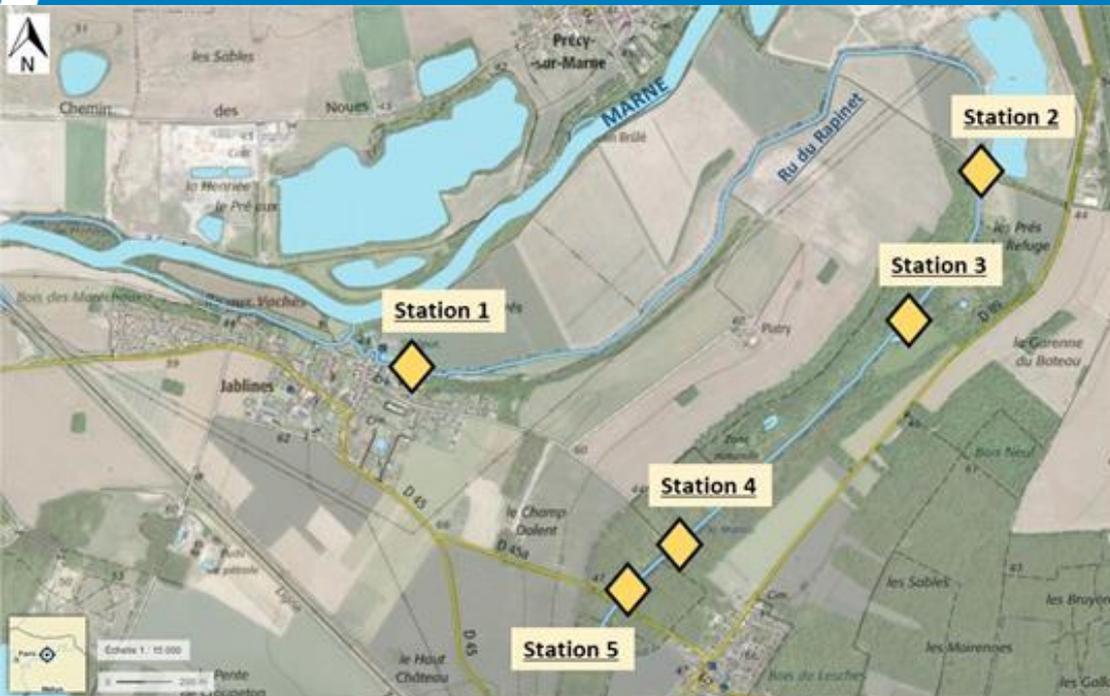
Nom scientifique	Nom français	Statut de rareté IDF	Dernière observation	Enjeux de conservation sur site
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	TR	CD 77, 2016	Fort
<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite	R	CD 77, 2015	Moyen
<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué	PC	CD 77, 2015	Faible

- 2 espèces de reptiles recensées ;
- Aucune espèces patrimoniales ;
- Habitats favorables aux reptiles hors périodes en eau.



SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT

Fonctionnalité piscicole



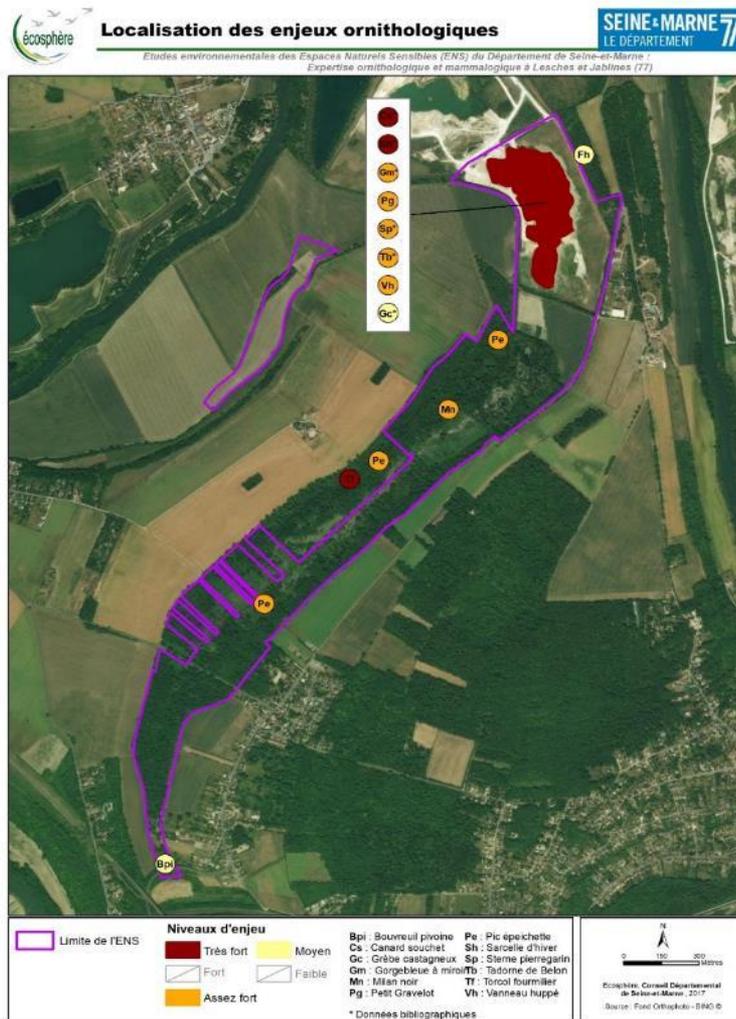
			Ru du Rapinet - (pêche du 23/05/18)					
Nom commun	Nom latin	Code	Station 1	Station 2	Station 3	Station 4	Station 5	TOTAL
Brochet	<i>Esox lucius</i>	BRO	14	18	3	-	-	35
Loche épineuse	<i>Cobitis taenia</i>	LOR	2	-	-	-	-	2
Tanche	<i>Tinca tinca</i>	TAN	9	6	-	-	-	15
TOTAL :			25	24	3	0	0	52

Espèce considérée comme « patrimoniale »

Les espèces animales – Avifaune

SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT

- 136 espèces fréquentent le site
- 50 nicheuses
- 86 en halte migratoire, erratisme ou hivernage



Nidification possible
d'espèces patrimoniales

- Canard souchet
- Sarcelle d'hiver
- Busard des roseaux
- Héron pourpré
- Autour des Palombes

Espèces de la directive utilisant le site

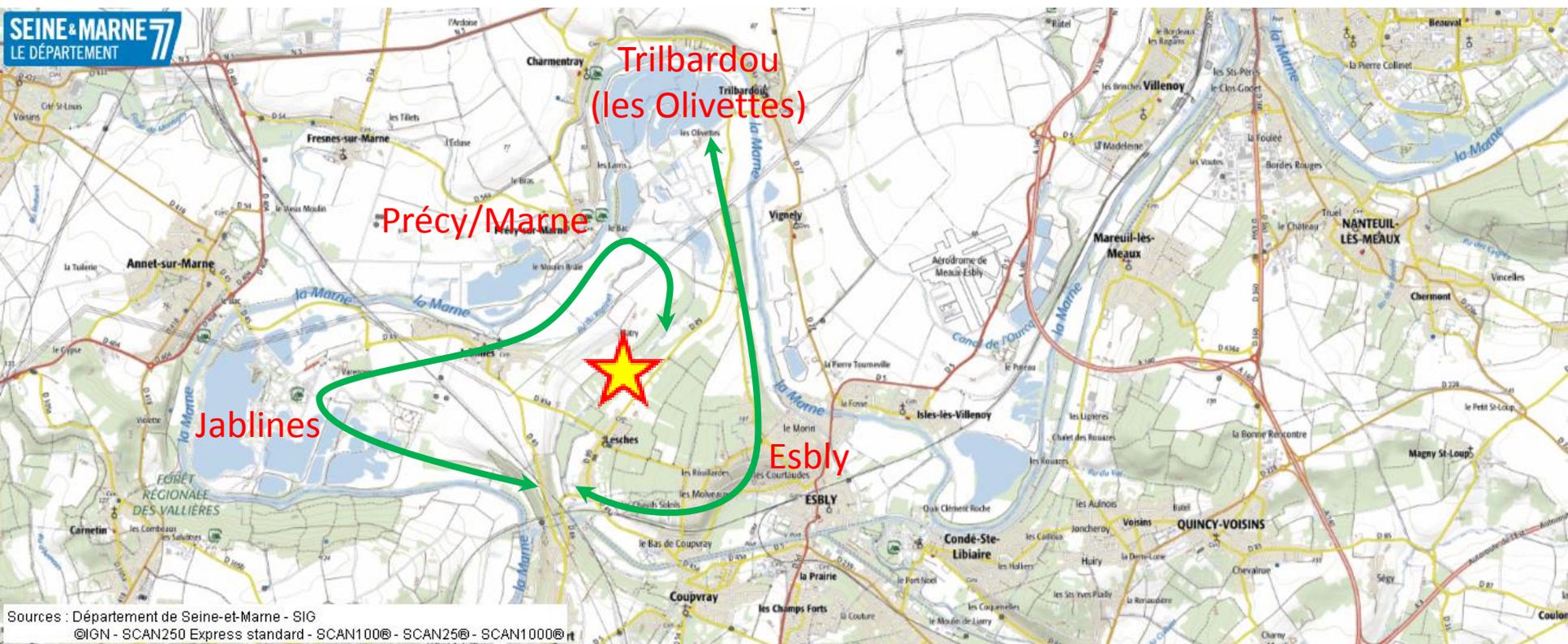
Espèces	Hivernage	Alimentation	Nidification
Œdicnème criard		Occasionnel	
Pie-grièche écorcheur			
Bondrée apivore		Avérée	Probable
Milan noir		Avérée	Certaine
Pic noir		Avérée	Probable
Sterne pierregarin		Avérée	Possible
Martin pêcheur		Possible	Possible
Blongios nain		Possible	Possible
Butor étoilé	Possible		
Gorge-Bleue		Avérée	Possible
Mouette mélanocéphale		Avérée	Possible

Autres espèces à effectifs notables

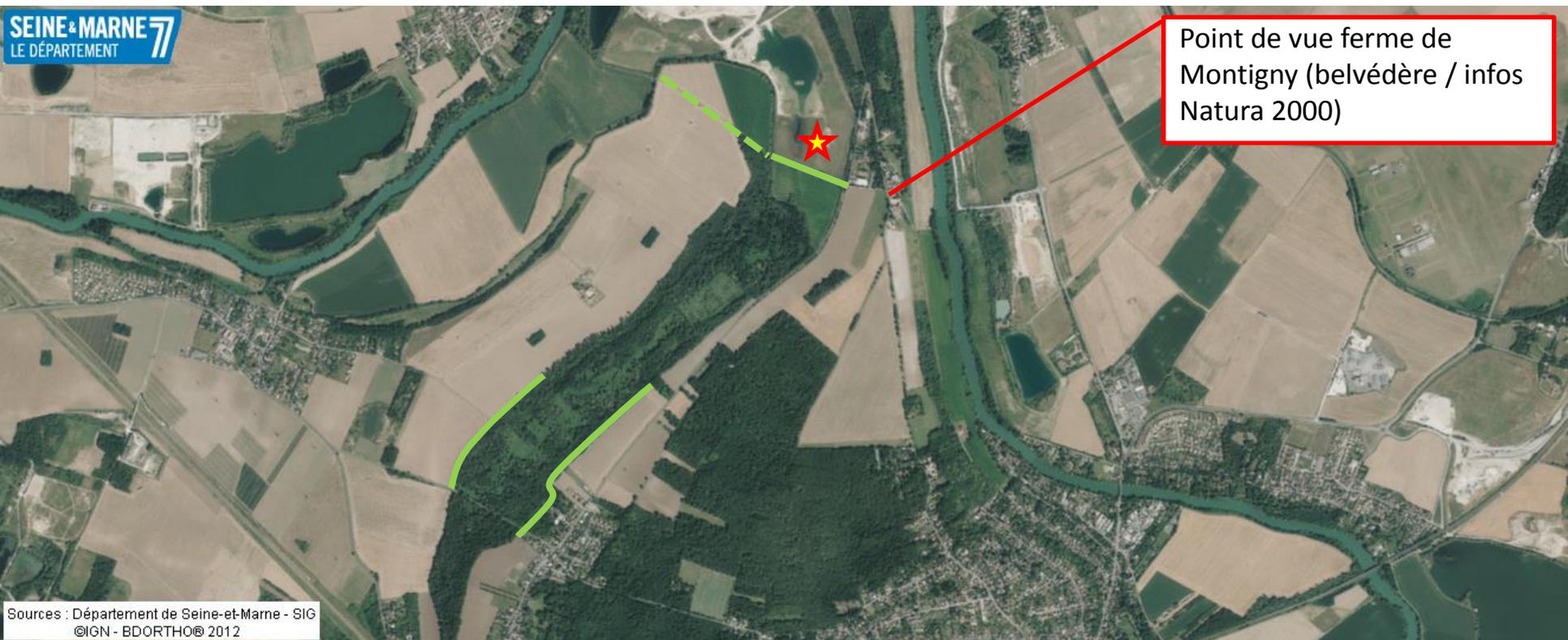
Espèces	Hivernage	Migration
Canard pilet		Régulier en passage prénuptial
Sarcelle d'hiver	Régulier, effectifs parfois importants	
Fuligule milouin	Régulier	Régulier
Fuligule morillon	Régulier	Régulier
Avocette élégante		Régulier
Chevalier gambette		Régulier
Combattant varié		Régulier

24 espèces de petits échassiers fréquentent le site

Premières intentions de valorisation : à l'échelle intercommunale



Fréquentation et valorisation actuelle du site : cartographie



Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG
©IGN - BDORTHO© 2012

 Pratique de l'ornithologie



Chemin rural accessible ou valorisé

- **Premier critère : habitats naturels et risques de dérangement / dégradation (à étudier)**
- Forte problématique autour du **stationnement** voire des stationnements qui limite de fait la capacité d'accueil du marais
- Impact prévisible des **crues** sur l'accès au marais
- **APPB** : interdit la construction d'ouvrages ou de chemins nouveaux et la circulation (...) des personnes du 15 janvier au 30 avril

Planning prévisionnel 2018 du projet de valorisation de l'ENS « Le marais du Refuge »

1^{er} Comité de suivi

2^{ème} Comité de suivi

Fév. 2018

Concertation

Avril 2019 ?

Diagnostic
environnemental

Rédaction du plan
de gestion

2015 à 2018

Plan de gestion

2019

Information des
Communes par
courrier sur la
consultation des
propriétaires et le
Comité de suivi

Consultation des
propriétaires par
courrier

Bilan des réponses des
propriétaires

Premiers transferts de propriété

Janv. 2018

Fév. 2018

Juin. 2018

Foncier

Janv. 2019

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Hôtel du Département | CS 50377 | 77010 MELUN
01 64 14 77 77 | seine-et-marne.fr    

SEINE & MARNE 7
LE DÉPARTEMENT



Les mesures de gestion

Mesures agroenvironnementales et
climatiques

Les outils Natura 2000

o Une démarche volontaire

2 outils incitatifs pour les propriétaires et exploitants:

- Contrats Natura 2000 = **Financement de travaux**
- Charte Natura 2000

o Un régime réglementaire spécifique

- **Évaluation des incidences Natura 2000**

= Concertation avec les gestionnaires et usagers

Les mesures agroenvironnementales

= Contrats Natura 2000 en zone agricole

- Pour les agriculteurs
- Dans la ZPS
- Sur des parcelles déclarées à la PAC

19 agriculteurs sur les Boucles de la Marne – 475 ha

- 20 jours/ an consacré par l'animatrice à l'animation du PAEC
- Rencontre des agriculteurs, sensibilisation

=> Mise en place ou maintien de pratiques favorables aux espèces-cibles du site Natura 2000

-> Spécificité des Boucles à préserver: mosaïque culture/gel/prairies/bois



Les mesures agroenvironnementales

15 MAEC proposées

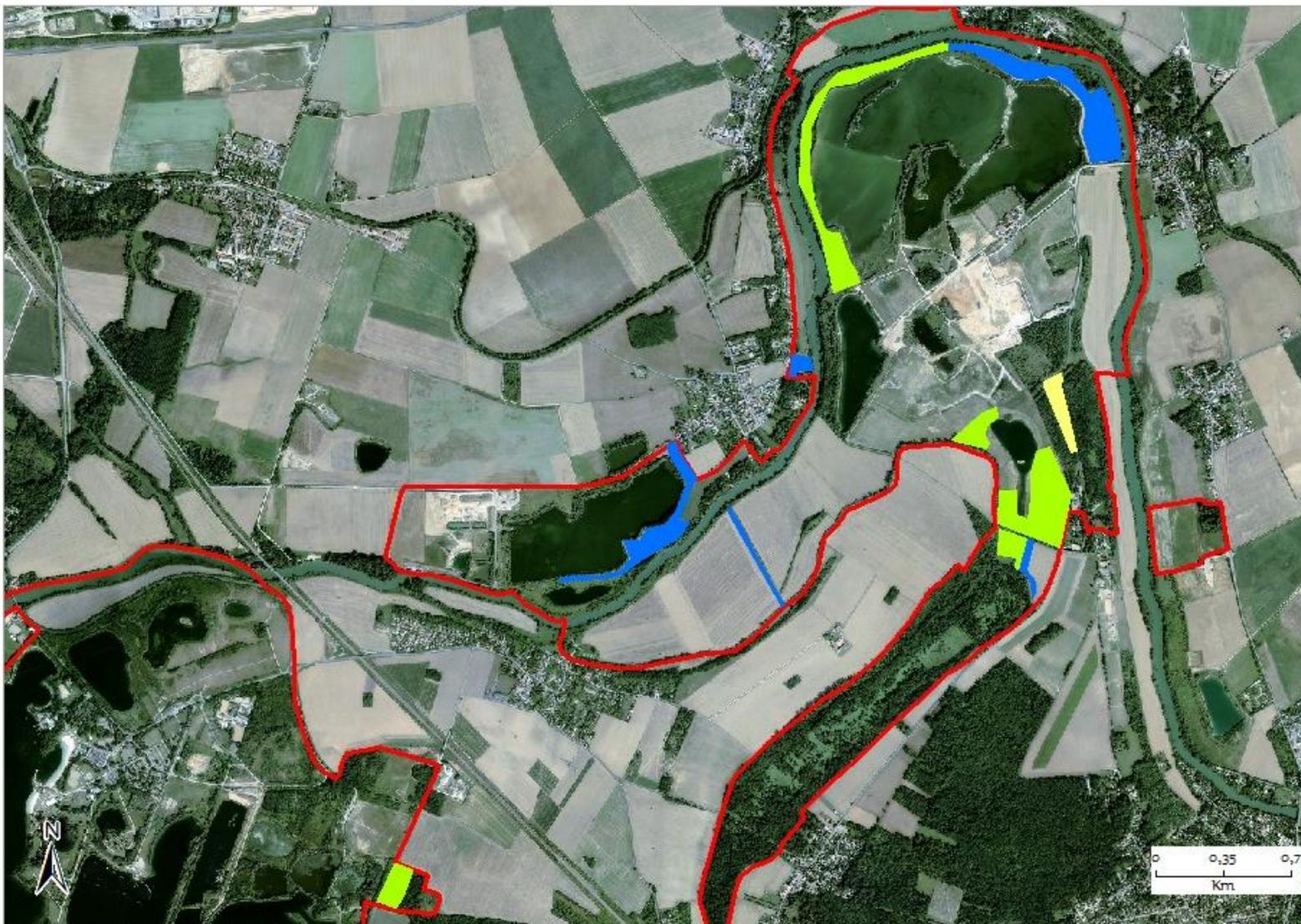
- Création de prairies (3)
- ***Entretien de prairies (3) : HE01, HE02, HE03***
- Création de bandes enherbées « refuge » (2)
- ***Création de couverts favorables à l'avifaune (1) : HE16***
- Gestion de zones humides (1)
- ***Gestion pastorale (1) : HE21***
- ***Entretien des haies (1) : HA01***
- Entretien des arbres alignés (1)
- Entretien des ripisylves (1)
- Entretien des bosquets (1)

Engagements MAEC depuis 2015

	COUVERT	ENTRETIEN DE PRAIRIES	ENTRETIEN DE PRAIRIES > 15 JUIN	ENTRETIEN DE PRAIRIES > 1er AOUT	PATURAGE	HAIES
Code : IF_BOMA	HE16	HE01	HE02	HE03	HE21	HA01
Montant	600 €/ha	130,57 €/ha	206,01 €/ha	353,43 €/ha	301,43 €/ha	0,36 €/ml
JABLINES	0,69			2,52		
PRECY	2,65					
TRILBARDOU	4,1			5,99		
LESCHEs		2,79		10,77		
LESCHEs	0,45			1,64		
CONGIS	9,09			13,18		383
CONGIS			2,84		23,51	
MERY	0,56					385
LUZANCY		10,64				
LUZANCY		13,41				
TOTAUX	17,54 ha	26,84 ha	2,84 ha	34,1 ha	23,51 ha	768 ml

PAEC Boucles de la Marne : Boucle de Jablines à Lesches

Engagements MAEC 2015 - 2017 - 2018



Légende

-  IF_BOMA_HE01
-  IF_BOMA_HE02
-  IF_BOMA_HE21
-  IF_BOMA_HE03
-  IF_BOMA_HE16
-  IF_BOMA_HA01
-  Site Natura 2000 des Boucles de la Marne



Sources : INPN 2017 ; Aerodata et AtlasCity 2018

Carte réalisée le 03/09/2018, auteur: AEV

PAEC Boucles de la Marne : Boucle du Grand Voyeux

Engagements MAEC 2015 - 2017 - 2018



Légende

-  IF_BOMA_HE01
-  IF_BOMA_HE02
-  IF_BOMA_HE21
-  IF_BOMA_HE03
-  IF_BOMA_HE16
-  IF_BOMA_HA01
-  Site Natura 2000 des Boucles de la Marne

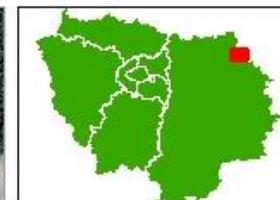


Sources : INPN 2017 ; Aerodata et AtlasCity 2018

Carte réalisée le 09/09/2018, auteur: AEV

PAEC Boucles de la Marne : Boucle de Luzancy Mery

Engagements MAEC 2015 - 2017 - 2018



Légende

-  IF_BOMA_HE01
-  IF_BOMA_HE02
-  IF_BOMA_HE21
-  IF_BOMA_HE03
-  IF_BOMA_HE16
-  IF_BOMA_HA01
-  Site Natura 2000 des Boucles de la Marne



Sources : INPN 2017 ; Aerodata et AtlasCity 2018

Carte réalisée le 09/09/2018, auteur: AEV

Les mesures agroenvironnementales

- 2015 : 5 agriculteurs – 66,28 ha
- 2017 : 4 agriculteurs (3 nvx) – 29,22 ha
- 2018 : 5 agriculteurs (2 nvx) – 9,72 ha

Total des engagements actuels :

- **105 ha**
 - **19% de la SAU**
 - 10 agriculteurs sur 19
-
- Enveloppe annuelle : 27 000 € en 2018



Nid d'oedicnème chez un agriculteur en MAEC



Les mesures de gestion

Catalogue des contrats Natura 2000

Contrats forestiers

- Dispositif favorisant le développement de bois sénescents



Contrats zones humides

- Entretien ou restauration de la végétation des berges de la Marne et des plans d'eau
- Restauration et aménagements des bras de la Marne et des plans d'eau
- Dévégétalisation et scarification d'ilots ou de placettes
- Mise en place de radeaux à sternes
- Entretien des roselières
- Entretien canaux et fossés



Contrats milieu ouvert non agricole

- Restauration et entretien de milieux ouverts
- Équipement et gestion pastorale de milieux ouverts en génie écologique
- Réhabilitation/entretien de haies et autres éléments fixes du paysage
- Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de sols peu végétalisés en milieu sec



Contrats fréquentation

- Prise en charge de certains surcoûts visant à limiter l'impact de la fréquentation dans les zones sensibles
- Travaux de mise en défens, de fermeture ou d'aménagements des accès à des zones de reproduction des oiseaux
- Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact



Projet : ajout d'une fiche mesure

MO_5	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	N20P et R	Axe PDR Ile-de-France 7.6.2	Priorité 2
Espèce(s) ciblée(s) : Alimentation, reproduction : CEDicnème criard (A133); Sterne Pierregarin (A193); Mouette mélanocéphale (A176); Alimentation : Bondrée apivore (A236), Pie-grièche écorcheur (A338), Busard Saint-Martin (en hivernage) (A082)		Objectifs de la mesure : Cette action vise l'ouverture de surfaces plus ou moins envahie par une espèce végétale indésirable et leur entretien par fauche ou girobroyage. Elle est réalisée au profit des espèces d'oiseaux inféodées aux milieux ouverts (friches), et couvre les travaux permettant le maintien de la fonctionnalité écologique des habitats.		
Acteurs concernés : Les propriétaires privés ou publics de terrains ouverts non agricoles, les titulaires de droits réels sur les parcelles, associations de chasse, Fédération de chasse, CG, Région, AEV, collectivités locales, Syndicats, entreprises privées GSM, CEMEX, Capoulade, Rep-Veolia ...		Localisation : Milieux secs ou humides en cours de colonisation par une espèce indésirable inclus dans le site Natura 2000 Anciennes carrières (BPAL de Jablines-Annet, boucle de Trilbardou et d'Isle-lès-Villenoy), friches agricoles non exploitées. Ilots de la BPAL de Jablines-Annet, ilots des plans d'eau d'Isles-Les-Villenoy, Méry-sur-Mame, Luzancy, Congis-sur-Thérouanne...		
Critères d'éligibilité : Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré. L'action est cumulable avec les actions No1Pi, No3Pi et Ri, No4R, No5R. Les espèces doivent figurer dans la liste des espèces exotiques envahissantes validée au niveau régional. Cette action est inéligible pour une espèce dont la station est présente sur la majeure partie du site et/ou en dehors du site.				
Diagnostic parcellaire préalable : Diagnostic de la parcelle à réaliser au préalable par l'opérateur ou un technicien agréé. Accompagnement des propriétaires, définition des modalités techniques d'interventions et de la localisation (fréquence d'intervention, matériel...). Le plan d'exécution des travaux devra être validé par le service instructeur et annexé au contrat.				
Engagements non rémunérés		Engagements rémunérés		
<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux 1^{er} septembre - 1^{er} mars - Absence de traitement phytosanitaire - Absence de fertilisation - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Engagement du bénéficiaire à autoriser le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice. - Ecobuage interdit 		<ul style="list-style-type: none"> - Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre - Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes) - Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre - Coupe des grands arbres et des semenciers - Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Dévitalisation par annellation - Traitement chimique des semis, des rejets, ou des souches uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet - Etudes et frais d'expert 		
Engagements contrôlés		Indicateurs de suivi		
<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (linéaire traité, dates des interventions, matériel utilisé...); - Comparaison état initial et post-travaux des linéaires (photographies...) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des éléments travaillés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 		<ul style="list-style-type: none"> Nombre et surface de milieux ouverts restaurés et entretenus sur le site Natura 2000 Nombre et montants des contrats concernant cette mesure sur le site Natura 2000 Suivi écologique de la zone entretenues (espèces d'intérêt communautaire, dynamique d'évolution) 		
Montant de l'aide : Rémunération accordée sur devis (validé par le service instructeur) et limitée aux dépenses réelles ; paiement sur facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente.		Financements : Europe (FEADER) + MTEs ; éventuellement collectivités, établissements publics		



Les mesures de gestion

Contrats Natura 2000 en cours

Contrats Natura 2000 en cours

- 2016 – 2020 AEV, RNR du Grand Voyeux :
 - Création de chenaux dans la roselière de la Bougrandeuse



Marc SITTER, conservateur de la RNR du Grand Voyeux

Opération cofinancée

Montant TTC

Création de chenaux pour augmenter l'interface eau libre-roselière (TU05)

40 000,00 €

Financement Région Ile-de-France + 62,5 % cofinancement FEADER + Etat (HT)

Contrats Natura 2000 en cours

- 2016 – 2020 AEV, RNR du Grand Voyeux
- Fauchage hivernal avec exportation par secteur en rotation sur 5 ans



Opération cofinancée

Montant TTC

Fauchage hivernal avec exportation par secteur en rotation sur 5 ans (TE05)

76 000,00 €

Financement Région Ile-de-France + 60 % cofinancement FEADER Etat (HT) + 40% cofinancement Agence de l'Eau

Contrats Natura 2000 en cours

- 2016 - 2020 *Île de loisirs de Jablines-Annet, LPO-IDF*
 - Réouverture îlot Mouettes mélanocéphales



Opération cofinancée

Montant HT

Débroussaillage de l'îlot

4 000,00 €

Financement 50% FEADER + 50% Etat (HT)



Les mesures de gestion

Contrats Natura 2000 en projet

Contrats Natura 2000 en projet

- Parc du Pâtis, *ville de Meaux, AVEN*
 - Réouverture milieux humides



Contrats Natura 2000 en projet

- *Fédération de pêche de Seine-et-Marne*
 - Restauration frayères à brochets



Forêt régionale des Vallières



Précy sur Marne, domaine VNF

Contrats Natura 2000 en projet

- Domaine régional de Précy, *AEV*
 - Lutte contre la Renouée du Japon



Formation été 2018 : évaluation de la faisabilité d'un projet d'écopaturage

Contrats Natura 2000 en projet

- Marais du Refuge et Ru du Rapinet
Département 77, CA Marne et Gondoire
 - Restauration de milieux ouverts





Les mesures de gestion

Charte Natura 2000

Charte Natura 2000

Qui peut adhérer à une charte Natura 2000 ?

- Propriétaire
- Mandataire (qualifié juridiquement)

Sur tout ou partie des parcelles de l'adhérent incluses dans le site Natura 2000.

Engagements simples, facilement mis en œuvre, n'engageant pas de dépenses

Quels avantages?

- Exonération TFNB parcelles cadastrales engagées
- Exonération $\frac{3}{4}$ droits de mutation (donations, successions)
- Reconnaissance engagement milieux espèces : garantie gestion durable forêts

Durée validité : 5 ans

Charte Natura 2000

SUR L'ENSEMBLE DU SITE NATURA 2000 DES BOUCLES DE LA MARNE

EXEMPLE D'ENGAGEMENTS

- Autoriser l'accès aux parcelles à l'animateur Natura 2000 pour la réalisation d'inventaires et suivis naturalistes

EXEMPLE DE RECOMMANDATIONS

- Informer l'animateur Natura 2000 de toute dégradation des milieux naturels

Charte Natura 2000

EN MILIEUX HUMIDES

EXEMPLE D'ENGAGEMENTS

- En cas de plantation, utiliser des espèces indigènes et adaptées

EXEMPLE DE RECOMMANDATIONS

- Réaliser les travaux hors période de nidification : entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars

Charte Natura 2000

Département de Seine et Marne (2014)

Les Olivettes 118 ha ; Marais du Refuge 24 ha





Communication Natura 2000

Communication

- Site internet : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/les-boucles-de-la-marne>

The screenshot displays the website interface for 'Natura 2000 en Seine-et-Marne'. At the top, there are navigation buttons: 'Découvrir Natura 2000', 'Natura 2000 en Seine-et-Marne', and 'En savoir plus'. Below these is a large banner image of a bird of prey perched on a branch, with the text 'Natura 2000 Seine-et-Marne' overlaid in green. The main content area is titled 'Les Boucles de la Marne' and includes a breadcrumb trail: 'Accueil » Natura 2000 en Seine-et-Marne » Les Boucles de la Marne'. A list of links on the left side includes: 'Découvrir le site', 'L'animation du site', 'Agir pour la biodiversité', 'Evaluation des incidences', 'Documents à télécharger', and 'Contact animateur'. The main text describes the site as covering 2641 ha and containing eight entités (bucles) from Jablines-Annet to Mery-sur-Marne. Below the text is a map titled 'Site Natura 2000 des Boucles de la Marne' showing the geographical layout of the site with various zones and boundaries. The map includes a legend with categories: 'Autoroute', 'Zone Natura 2000', 'La Marne', 'Communes concernées', 'Département', and 'Communes'. A scale bar and a north arrow are also present. The footer of the map area contains the 'ilesFrance' logo and copyright information: '© ATV - Tous droits réservés © 2010-2008'.

Communication

- Site internet : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/les-boucles-de-la-marne>

Accueil » Natura 2000 en Seine-et-Marne » Les Boucles de la Marne » Agir pour la biodiversité » Les contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000

LES CONTRATS NATURA 2000 :

Le contrat de gestion Natura 2000 est au cœur d'une politique novatrice initiée par la France pour gérer de façon collective et équilibrée les sites du réseau Natura 2000.

Objectifs du contrat Natura 2000 :

Le contrat Natura 2000 est un **outil** mis à disposition des propriétaires et de leurs ayants droit pour **financer des travaux écologiques** visant à favoriser certaines espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Le contrat Natura 2000 est un **instrument contractuel**.

Il s'adresse aux titulaires de droits réels et personnels portant sur les **terrains inclus dans le site** et qui peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats.

Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'**engagements** et un cahier des charges donnant les modalités des travaux à effectuer.

Le contrat définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire.

Le contrat est signé pour une durée de **5 ans**.

Le contrat Natura 2000 donne droit à des **rémunérations** permettant de couvrir les frais liés à la mise en oeuvre de l'action.

Il permet également d'obtenir une **exonération de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB)**.

Le contrat est financé entièrement ou en partie par des fonds européens (FEADER) et de l'Etat (MAAF ou MEDDE). Il peut également donner lieu à des financements autres (Agences de l'eau, collectivités, ...).

Les contrats Natura 2000 disponibles sur le site des "Boucles de la Marne"

Pour les milieux forestiers :

- Dispositif favorisant le développement du bois sénescents

Télécharger le détail des **contrats forestiers**

Les Boucles de la Marne

- ▶ Découvrir le site
- ▶ L'animation du site
- ▶ **Agir pour la biodiversité**

Les contrats Natura 2000

Les mesures agro environnementales et climatiques

La charte Natura 2000

Renseignez vos observations ornithologiques

- ▶ Evaluation des incidences
- ▶ Documents à télécharger
- ▶ Contact animateur

Retour menu

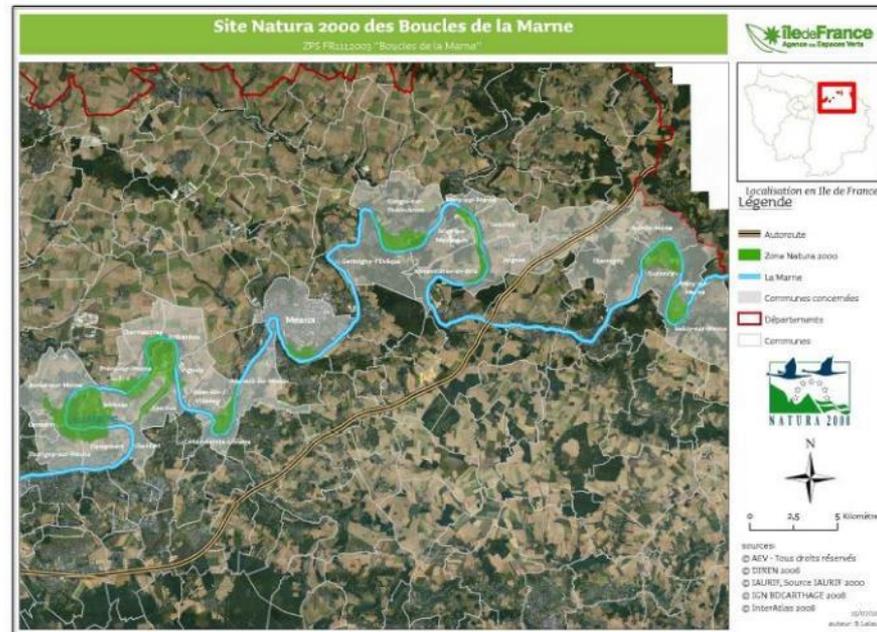
Retourner à la liste des sites Natura 2000 en Seine et Marne

Communication

- Fiche de synthèse du site Natura 2000 réalisée en 2015

SITE NATURA 2000 FR1112003 ZPS des "Boucles de la Marne"

LOCALISATION



FICHE D'IDENTITE

Statut : Zone de Protection Spéciale (Directive Européenne Oiseaux)

Date de l'arrêté de désignation : 12/04/2006

Date d' approbation du document d' objectifs (DOCOB) : 17/11/2010

Communication

- Deux panneaux posés en 2014



Île de loisirs de Jablines Annet



Pré du Refuge, Lesches

Communication

- L'exposition itinérante



Les boucles de la Marne : un site Natura 2000



Les sites Natura 2000 en Île-de-France (AEV, 2014)

Qu'est-ce que Natura 2000 ?
 Les sites Natura 2000 regroupent, en Europe, les espaces naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales qu'ils abritent. Il a pour objectif de préserver la **BIODIVERSITÉ** tout en tenant compte des activités socio-économiques et agricoles du territoire. Il est régi par deux directives européennes, la directive « Oiseaux » et la directive « Habitats ».

Natura 2000 en chiffres :

- 2006 de territoires européens
- Plus de 20% du territoire national métropolitain, soit plus de 8 000 communes concernées
- 20 sites en Île-de-France soit 8 % de la surface régionale

Les boucles de la Marne, une zone stratégique pour l'accueil de nombreuses espèces d'oiseaux
 La vallée de la Marne a été reconnue dans le réseau Natura 2000 en raison de la richesse de son avifaune. Elle joue un rôle écologique essentiel : zone de reproduction, zone d'hivernage et halte migratoire. Au total plus de 200 espèces d'oiseaux y ont été recensées, dont certaines devenues rares en Europe et que le programme Natura 2000 vise à protéger.



Plus petit des hérons européens, le Héronneau niche dans les marais.
 L'Étourneau croisé, espèce rare en France, se reproduit sur le site.
 Le Corbeilleux apprécie les zones humides situées au bord de l'eau.

NATURA 2000



Les boucles de la Marne : une mosaïque d'activités et de paysages



Les sites Natura 2000 en Île-de-France (AEV, 2014)

Des paysages variés
 Résultat de l'interaction entre l'homme et son environnement, la vallée de la Marne se caractérise par des paysages variés où l'eau est l'élément majeur.



Au cœur de la vallée, les activités économiques et de loisirs se côtoient
 Les activités humaines structurent le paysage : agriculture, carrières, exploitations forestières, activités nautiques, randonnée, chasse, pêche, observation de la nature... Dans le cadre du comité de pilotage, chaque acteur peut participer au projet Natura 2000.



Carrière de granulats sur la boucle de Lucey
 Paysage agricole de la boucle de Méry-sur-Marne
 Bate de pêche de Justine-Arriot



Natura 2000 : une démarche participative

Le comité de pilotage, un organe privilégié d'échange et de concertation
 Créé en avril 2007, un comité de pilotage a été constitué pour accompagner le projet. Sa présidence a été confiée à la Région Île-de-France.



Le comité de pilotage regroupe :

- les représentants des collectivités territoriales concernées
- les professionnels (agriculteurs, carriers...)
- les associations
- les services de l'État et les établissements publics
- les experts scientifiques

L'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV) maître d'œuvre du projet
 En appui au comité de pilotage, l'AEV a pour mission d'assurer la gestion administrative et technique du projet.

Un document-cadre pour un projet de territoire :
 Appelé document d'objectifs (DOCOB), il comprend un état des lieux du patrimoine naturel et des activités socio-économiques du territoire. Il définit les orientations de gestion favorables à la conservation des espèces et leurs modalités de mise en œuvre.

Concrètement, comment s'engager ?
 Les deux principes de la démarche sont le **volontariat** et la **contractualisation**. Propriétaires, agriculteurs, forestiers, collectivités territoriales, associations... Chacun peut agir ! Toute personne, physique ou morale, publique ou privée, peut prélever la signature d'un contrat. Au de la charte Natura 2000.



Les contrats et la charte Natura 2000
 Ils marquent l'engagement individuel aux objectifs de gestion décrits dans le DOCOB. Sur la base unique du volontariat, le contractant s'engage par des actions respectueuses de l'environnement en contrepartie de rémunérations ou d'avantages fiscaux. Exemples :

- entretiens ou réhabilitations de marais
- travaux de nettoyage des bords de champs
- haltes contre les espèces invasives
- entretiens des haies
- animation du grand public

 Groupes de la végétation ligneuse Chêne oupevrière à la chapelle de l'Église de Méry-sur-Marne au sein de l'île de loisirs de Justine-Arriot

Des informations complémentaires sur NATURA 2000 ?
www.aev-iledefrance.fr



Évaluation des incidences Natura 2000

Roland RODDE

Direction départementale des
territoires de Seine-et-Marne

Activités soumises à évaluation : deux types de listes

Les listes portant sur les régimes d'encadrement administratifs existants:

- .une liste nationale applicable sur l'ensemble du territoire (art. R414.19 du code de l'environnement) ;
- .une liste locale établie par chaque préfet de département (Liste locale 1).

→ l'EIN est jointe au dossier de déclaration/autorisation/enregistrement et déposée auprès du service instructeur habituel (préfecture, sous-préfecture, collectivités, etc.).

Ex : dossier loi sur l'eau, manifestation sportive, permis d'aménager, autorisation ICPE, etc.

Tous les projets de LL1 dans la ZPS : <http://seine-et-marne.n2000.fr/>

Accueil » En savoir plus » Les études d'incidences Natura 2000 » Le contexte et les principes réglementaires » la première liste locale » ZPS FR1112003 Les Boucles de la Marne

ZPS FR1112003 Les Boucles de la Marne

Item de l'arrêté préfectoral n° 2011/DDT/SEPR/110	Procédures administratives	Cartes d'assemblage de situation	Cartes de découpage
2-1-3	Déclaration d'Intérêt général pour la mise en œuvre du programme pluriannuel d'entretien et de gestion des cours d'eau visée à l'article L.215-15 du code de l'environnement, lorsque que les opérations sont situées en totalité ou en partie à l'intérieur du périmètre de l'un des sites Natura 2000 cité à l'article 1er.	2	2A, 2B, 2C, 2D, 2E, 2F
2-1-4	Schéma départemental de gestion cynégétique prévu aux L. 425-1 à L. 425-3-1 code de l'environnement, en ce qu'il concerne un ou plusieurs sites Natura 2000 cité à l'article 1er le justifiant.	2	2A, 2B, 2C, 2D, 2E, 2F
	Plan départemental de gestion piscicole		

Activités soumises à évaluation : deux types de listes

Une liste constituant un régime propre d'autorisation au titre de N2000:

.une liste locale établie par chaque Préfet.

→ projet non encadré par d'autres réglementations. L'EIN est à déposer auprès de la DDT 77 (Guichet unique).

Accueil » En savoir plus » Les études d'incidences Natura 2000 » Le contexte et les principes réglementaires » la seconde liste locale » ZPS FR1112003 Les Boucles de la Marne

ZPS FR1112003 Les Boucles de la Marne

Item du décret n° 2011-966 du 16 août 2011	projets concernés	Cartes d'assemblage de situation	Cartes de découpage
6	Premiers boisements pour une superficie de boisement ou de plantation supérieure à 0,15 hectare	7	7A, 7B, 7C, 7D
7	Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes	2	2A, 2B, 2C, 2D, 2E, 2F
21	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais d'une surface supérieure à 0,01 hectare (seuil loi sur l'eau : 0,1 hectare)	2	2A, 2B, 2C, 2D, 2E, 2F
29	Arrachage de haies	9	9A, 9B, 9C, 9D
30	Aménagement de parc d'attractions ou d'aire de jeux et de sports d'une superficie inférieure ou égale à 2 hectares	2	2A, 2B, 2C, 2D, 2E, 2F
35	Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste	2	2A, 2B, 2C, 2D, 2E, 2F

Clause filet → activité ou document ne faisant partie d'aucune liste.

Objectifs de l'EIN2000

Concilier les enjeux avec le projet

Le projet peut être :

- * un document de planification
- * un projet d'activité ou d'aménagement
- * une manifestation en milieu naturel

Il risque d'y avoir des incidences sur un site Natura 2000 (destruction d'un habitat naturel, perturbation d'une ou plusieurs espèces d'intérêt communautaire...)?

→ L'évaluation des incidences Natura 2000 va permettre de concevoir **le projet le plus compatible possible** avec la préservation du site Natura 2000.



Contenu de l'EIN2000

L'évaluation présente successivement :

1. description du programme ou du projet + carte de situation par rapport au site N2000 ou au réseau des sites N2000 retenus pour l'évaluation ;
2. analyse de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le ou les sites concernés ont été désignés et les objectifs de conservation identifiés dans les documents d'objectifs établis pour ces sites ;
3. analyse démontrant si le programme ou projet seul ou, le cas échéant, en conjugaison avec d'autres programmes ou projets, a ou non des effets directs ou indirects, temporaires ou permanents, sur l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés ;
4. mesures envisagées, le cas échéant, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer ou réduire les conséquences dommageables du programme ou projet sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces du ou des sites concernés, pendant ou après sa réalisation, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes ;
5. conclusion sur l'atteinte portée ou non par le projet ou le programme à l'intégrité du site N2000

Principes de l'EIN2000

- proportionnée aux enjeux du site et à l'envergure de l'activité (mais doit examiner l'ensemble des aspects de l'activité) ;
- s'assurer de la conformité des projets avec les objectifs de conservation des sites ;
- ciblée sur habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- cas de dispense : contrats et chartes Natura 2000 ;
- responsabilité du pétitionnaire : à sa charge.

Cas d'un dossier avec incidences (niveau non significatif)
→ mesures de suppression ou de réduction de l'incidence



Un projet portant atteinte à l'intégrité d'un site N2000 ne peut être autorisé que sous trois conditions :

X **absence de solutions alternatives ;**

X **raisons impératives d'intérêt public majeur ;**

X **mesures compensatoires pour préserver la cohérence globale du réseau N2000.**

→ Information de la commission européenne.

Outils d'aide et documentation

« Petits projets » :

Pour les « petits » projets ou projets sans incidence, l'EIN2000 peut être rapide. Un formulaire d'évaluation simplifié est disponible sur le site <http://seine-et-marne.n2000.fr/>

« Gros » projets :

Pour les « gros » projets ou susceptibles d'avoir des incidences sur un site Natura 2000, une étude plus approfondie est nécessaire.

Un canevas dossier complet d'évaluation des incidences est disponible sur le site <http://seine-et-marne.n2000.fr/>

Cartes des sensibilités écologiques : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/les-boucles-de-la-marne/evaluation-des-incidences>

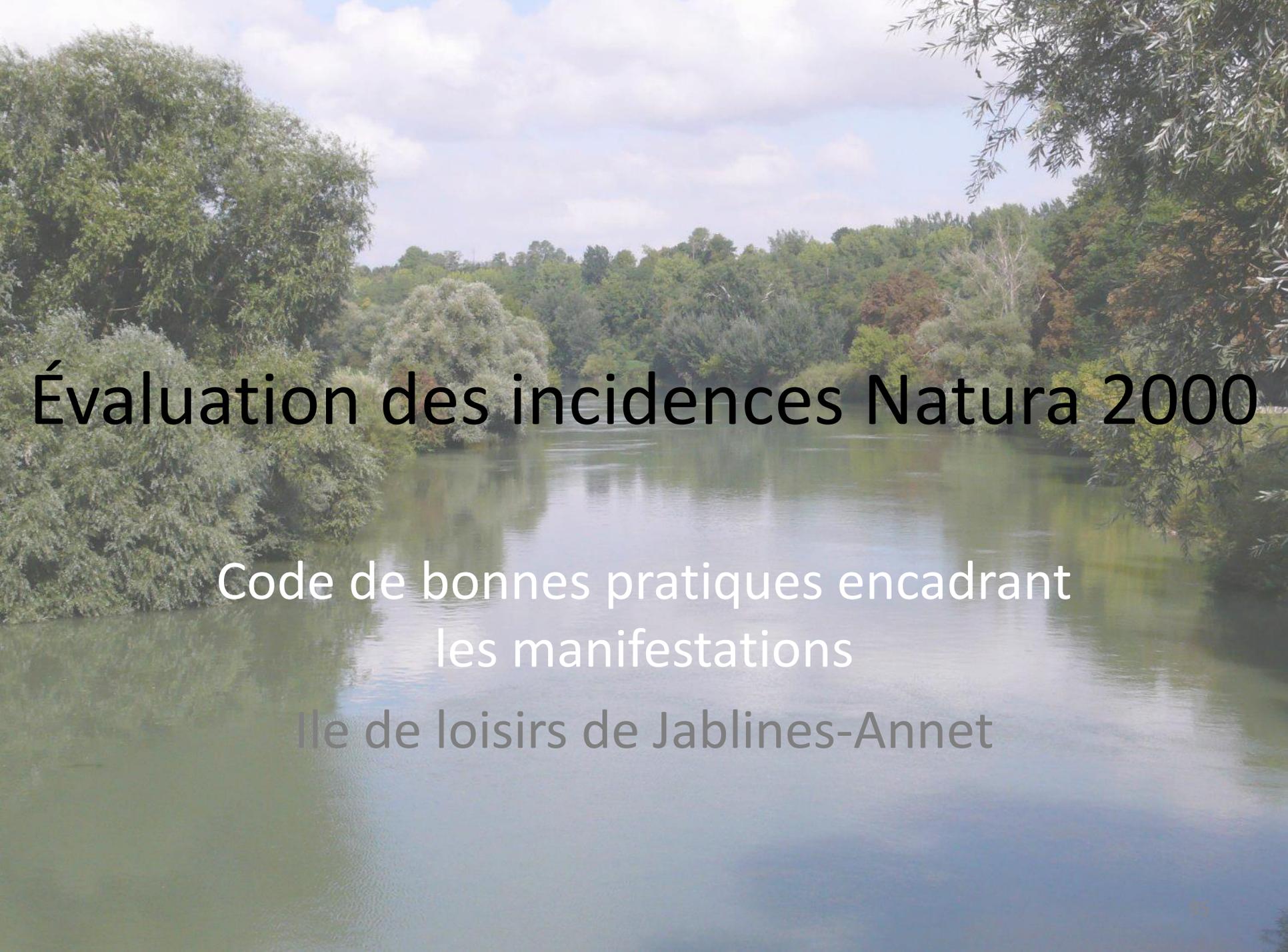


Référent départemental Natura 2000

DDT 77 – Service Environnement et Prévention des Risques –
Pôle Forêt, Chasse, Pêche et Milieux Naturels.
288 rue Georges Clemenceau, Parc d'Activités - 77000 Vaux-le-Pénil
Adresse postale : B.P 596 - 77005 Melun cedex
<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/>

Alix REISSER
Chargée de mission Natura 2000
Tel: 01 60 56 72 96
alix.reisser@seine-et-marne.gouv.fr



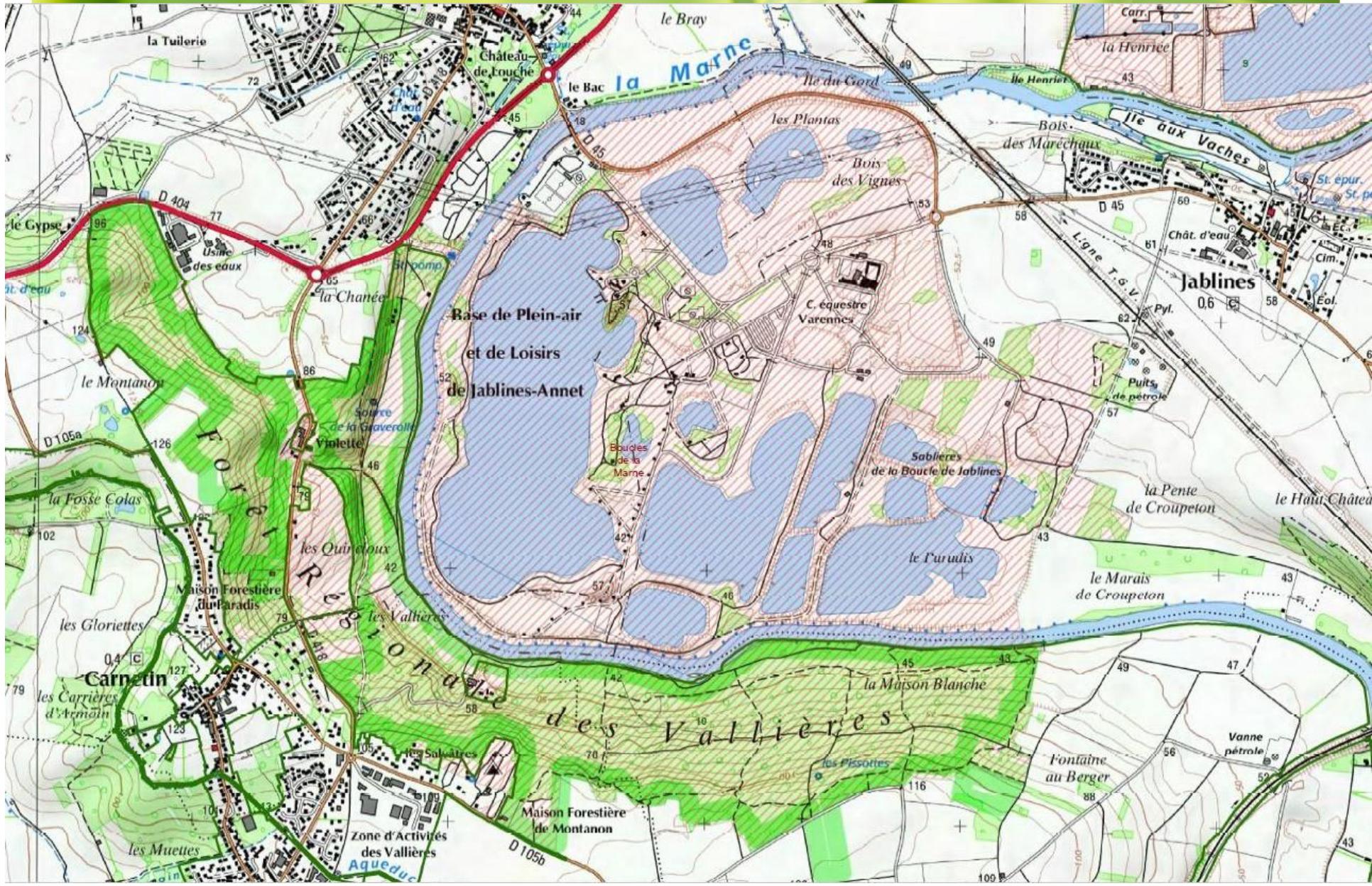


Évaluation des incidences Natura 2000

Code de bonnes pratiques encadrant
les manifestations

Ile de loisirs de Jablines-Annet

Natura 2000 dans la Boucle de Jablines-Annet



Espèces à l'origine de la désignation du site

1 - Œdicnème criard



2 - Pie-grièche écorcheur



3 - Bondrée apivore



4 - Milan noir



5 - Pic noir



6 - Martin-pêcheur



7 - Sterne pierregarin



8 - Mouette mélanocéphale



9 - Butor étoilé



10 - Gorgebleue à miroir



11 - Blongios nain



12 - Busard des roseaux



13 - Pic mar



Espèces à l'origine de la désignation du site

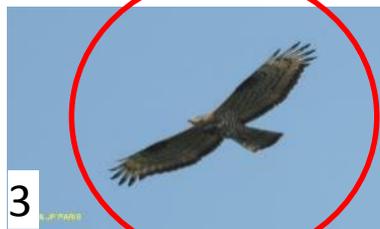
1 - Œdicnème criard



2 - Pie-grièche écorcheur



3 - Bondrée apivore



4 - Milan noir



5 - Pic noir



6 - Martin-pêcheur



7 - Sterne pierregarin



8 - Mouette mélanocéphale



9 - Butor étoilé



10 - Gorgebleue à miroir



11 - Blongios nain



12 - Busard des roseaux



13 - Pic mar



... présentes sur l'île de loisirs
de Jablines - Annet

Contexte

Île de loisirs de Jablines – Annet

Des zones humides remarquables,...

- Roselières, grèves alluviales
- Nidification : Busard des Roseaux, Mouette mélanocéphale,...
- Hivernage : Butor étoilé, Nette rousse, Garrot à œil d'or, Harle piette,

... et un espace de loisirs

- Nombreux événements sportifs > 300 p., activités variées
- Réglementation d'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) parfois non respectée

Mouette mélanocéphale



Jusqu'à 15 000 personnes sur les plages

Solution envisagée

Code de bonnes pratiques encadrant les manifestations sportives

Approuvé par délibération du conseil syndical de gestion de l'île de loisirs le 27 février 2018
En vigueur après validation par le comité de pilotage Natura 2000

Signé par l'organisateur d'une manifestation sportive = EIN si respecté

EIN manifestations sportives

Projet de code de bonnes pratiques



Entendu cet exposé,
VU l'arrêté ministériel du 12 avril 2006 plaçant la Base de Loisirs de Jablines-Annet sous la désignation « Site Natura 2000 »,
VU le décret N°2010-365 du 9 avril 2010 créant la liste nationale relative à l'évaluation des incidences Natura 2000,
VU le décret N°2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000,
CONSIDÉRANT que l'engagement de l'organisateur dans le code de bonnes pratiques vaut évaluation d'incidences,
LE CONSEIL SYNDICAL après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE le principe d'établir un code des bonnes pratiques,
AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires à cet effet.

Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Michel BARAT

Syndicat Mixte d'Études
d'Aménagement et de Gestion
de la Base de Plein Air et de
Loisirs de Jablines/Annet
77450 JABLINES
Tél : 01 60 26 04 31 - Fax : 01 60 26 52 45

EIN manifestations sportives

Projet de code de bonnes pratiques



Légende

 zones Natura 2000 directive Oiseaux (ZPS)

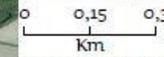
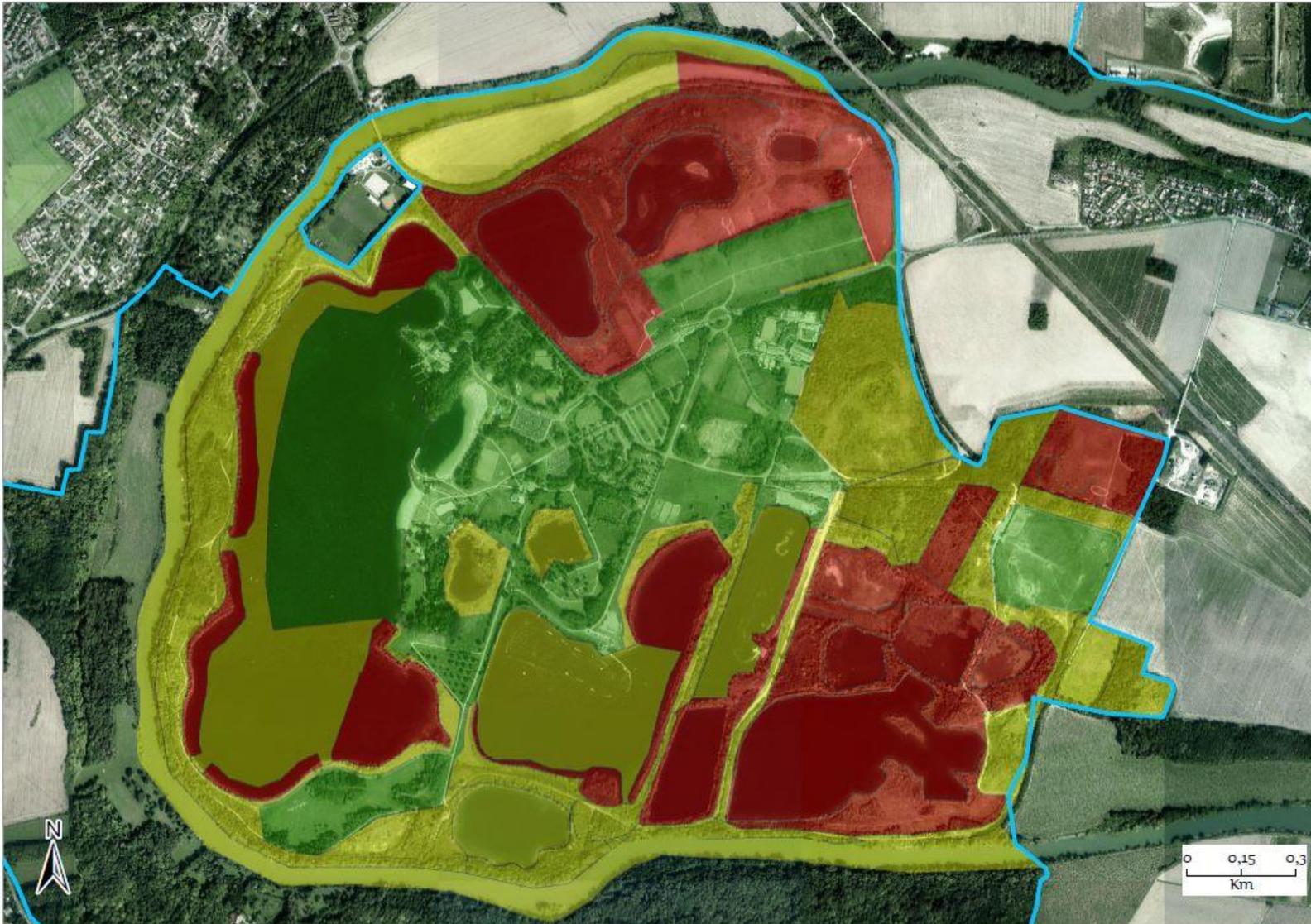
SENSIBILITE

-  1 : zone loisirs
-  2 : zone intermédiaire
-  3 : zone sensible



Agence
des
Espaces
Verts

 Ile de France



Sources : BD TOPO IGN - Paris - Licence n° 2012-DIDF/1-28 2011

Carte réalisée le 28/02/2018, auteur: jlavialle

En discussion : Pour aller plus loin ...

Encadrement des activités

- Communication lors des manifestations
- Information des usagers
- Zones de pêche et baignade interdite : surveillance

Gestion écologique des zones naturelles

- Contrats Natura 2000 : 50% de subvention FEADER
- Espaces de nature réservés ?

Signature de la Charte Natura 2000





A venir

Programme 2018 - 2019

Programme prévisionnel d'actions

2018

- Convention de partenariat LPO IDF : dédommagement suivis (Oedicnème criard, Blongios nain)
- Convention de partenariat SUEZ : suivi ornithologique Sablières Capoulade
- Appel à projets PAEC Boucles de la Marne (agrément 2019-2021)

2019

- Mise à jour plaquette de communication Natura 2000



Merci pour votre attention

Jeanne LAVIALLE
Chargée de mission Natura 2000
jlavialle@aev-iledefrance.fr
01 83 65 38 89 – 06 12 84 80 62



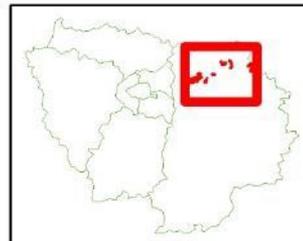


Annexes

Cartographie du site Natura 2000 des
Boucles de la Marne

Site Natura 2000 des Boucles de la Marne

ZPS FR1112003 "Boucles de la Marne"



Localisation en Ile de France
Légende

- Autoroute
- Zone Natura 2000
- La Marne
- Communes concernées
- Départements
- Communes



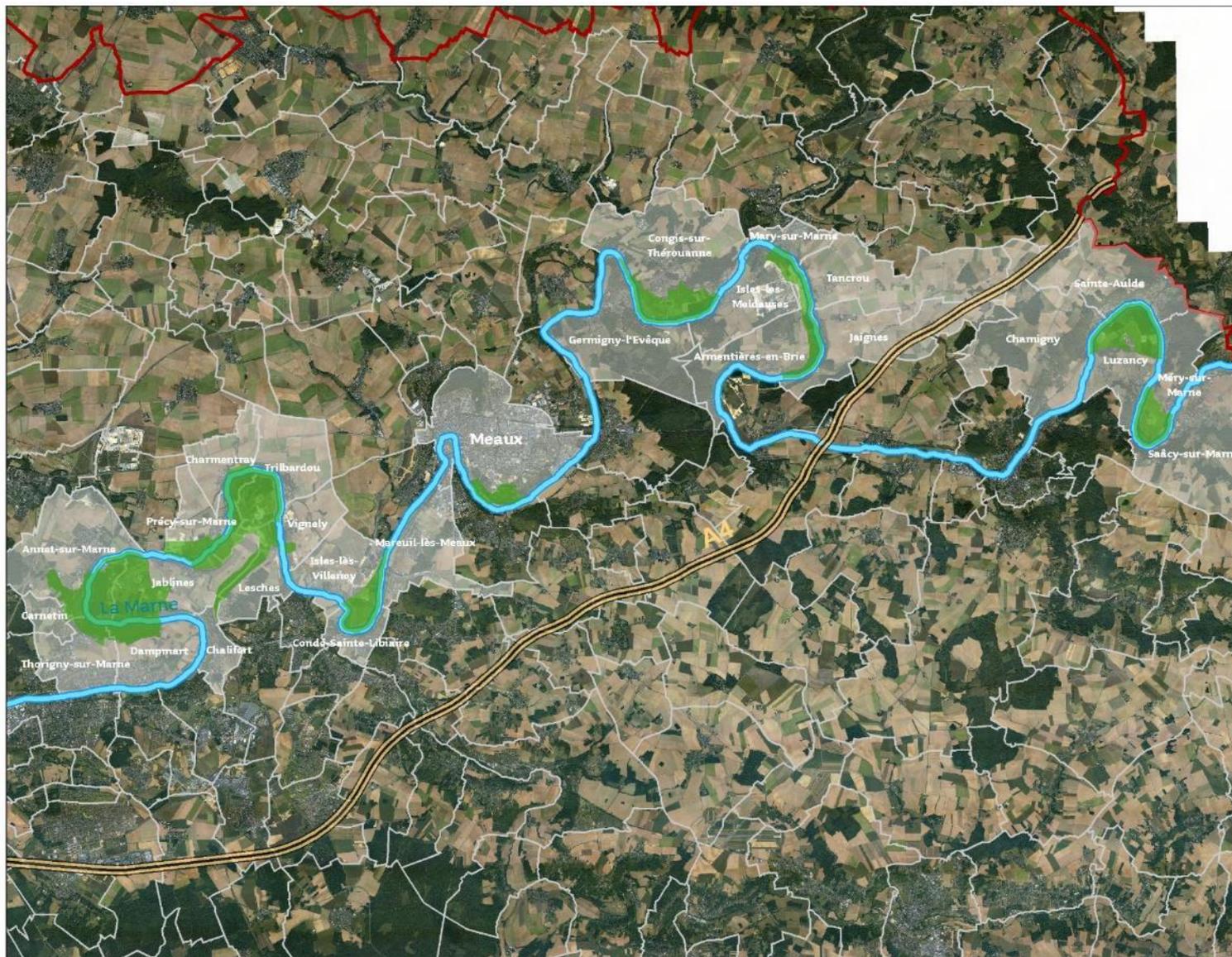
0 2,5 5 Kilomètres

sources:

- © AEV - Tous droits réservés
- © DIREN 2006
- © IAURIF, Source IAURIF 2000
- © IGN BDCARTHAGE 2008
- © InterAtlas 2008

15/07/2010

auteur: B.Lelaure





Fresnes-sur-Marne

Brinon-sur-Marne

Jablines

Carnelle

Nogent-sur-Marne





Chauconin-N

Viller

Fresnes-sur-Marne

Charmentray

Tribardou

Précy-sur-Marne

Vignely

Isles-lès-Villeno

Jablines

Lasches

Esbly

Courtray

Chailfert

111
Conde-Saint-Libaire

10





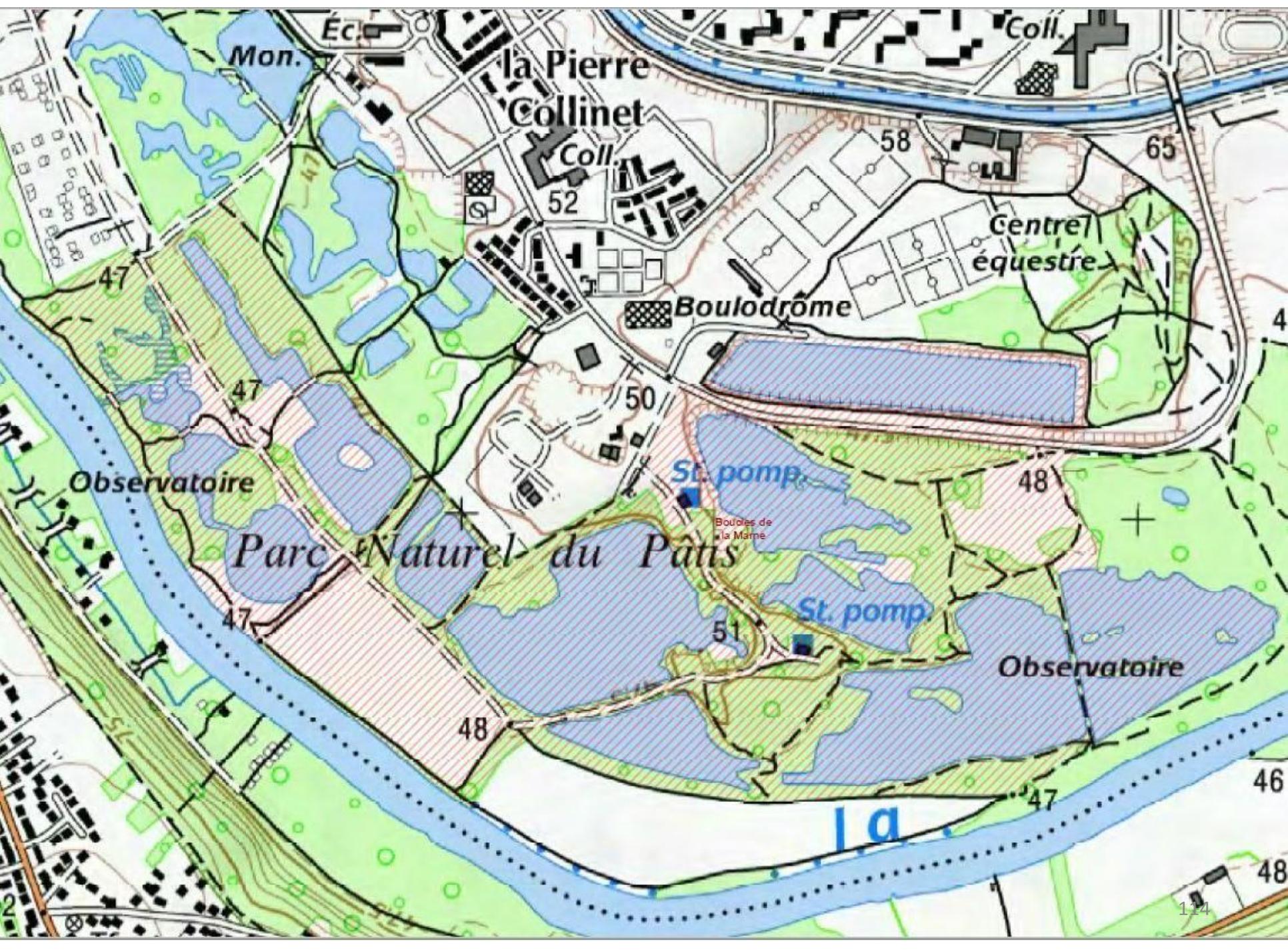
Esbly

Isles-les-Villenoy

Mareuil-lès-Meaux

Quincy-Voisins

Villenoy



Mon.

Éc.

la Pierre
Collinet

Coll.

Coll.

58

65

52

Centre
équestre

47

Boulodrome

47

50

St. pomp.

48

Observatoire

Boules de
la Mame

Parc Naturel du Pâlis

St. pomp.

51

Observatoire

48

la

47

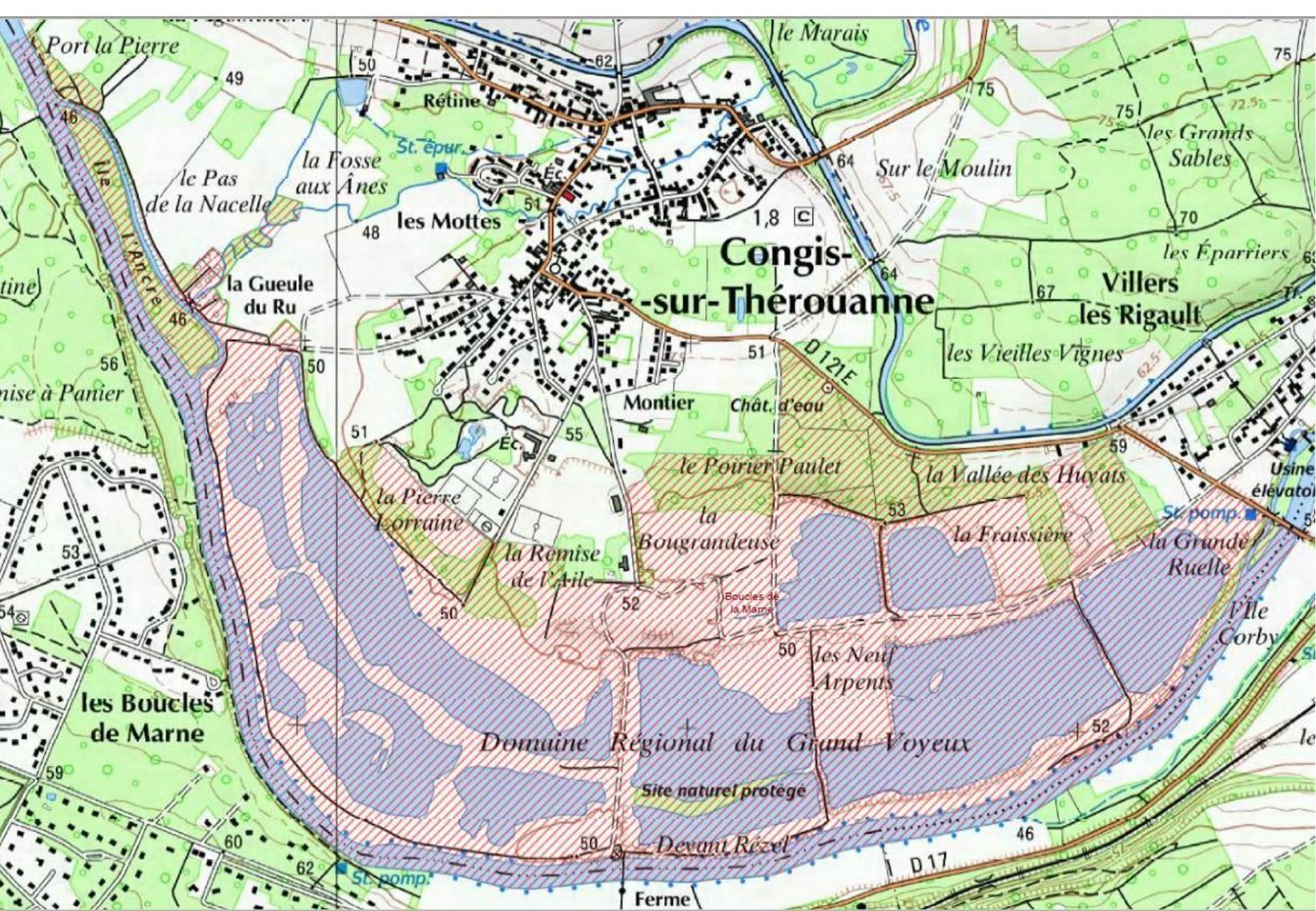
46

48



Meaux

Meaux







Armentières-en-Brie

Isles-les-Meldeuses

Tancrou

Jaignes

la Montagne des Lorrains

la Talmouse

la Sablonnière

la Jument Blanche

Bois Basuel

le Domaine du vignois

la Gillette

les Cerisiers

les Branlards

Dieppe

la Fontaine Margerie

la Fosse Basson

la Grande Couture

Beauregard

le Cort

Cuissy



Lizy-sur-Orcq

Ocquerre

Méry-sur-Marne

Congis-sur-Thérainne

Tancrou

Isles-les-Meldeuses

Jaignes

Armentières-en-Brie

Ussy-sur-Ma

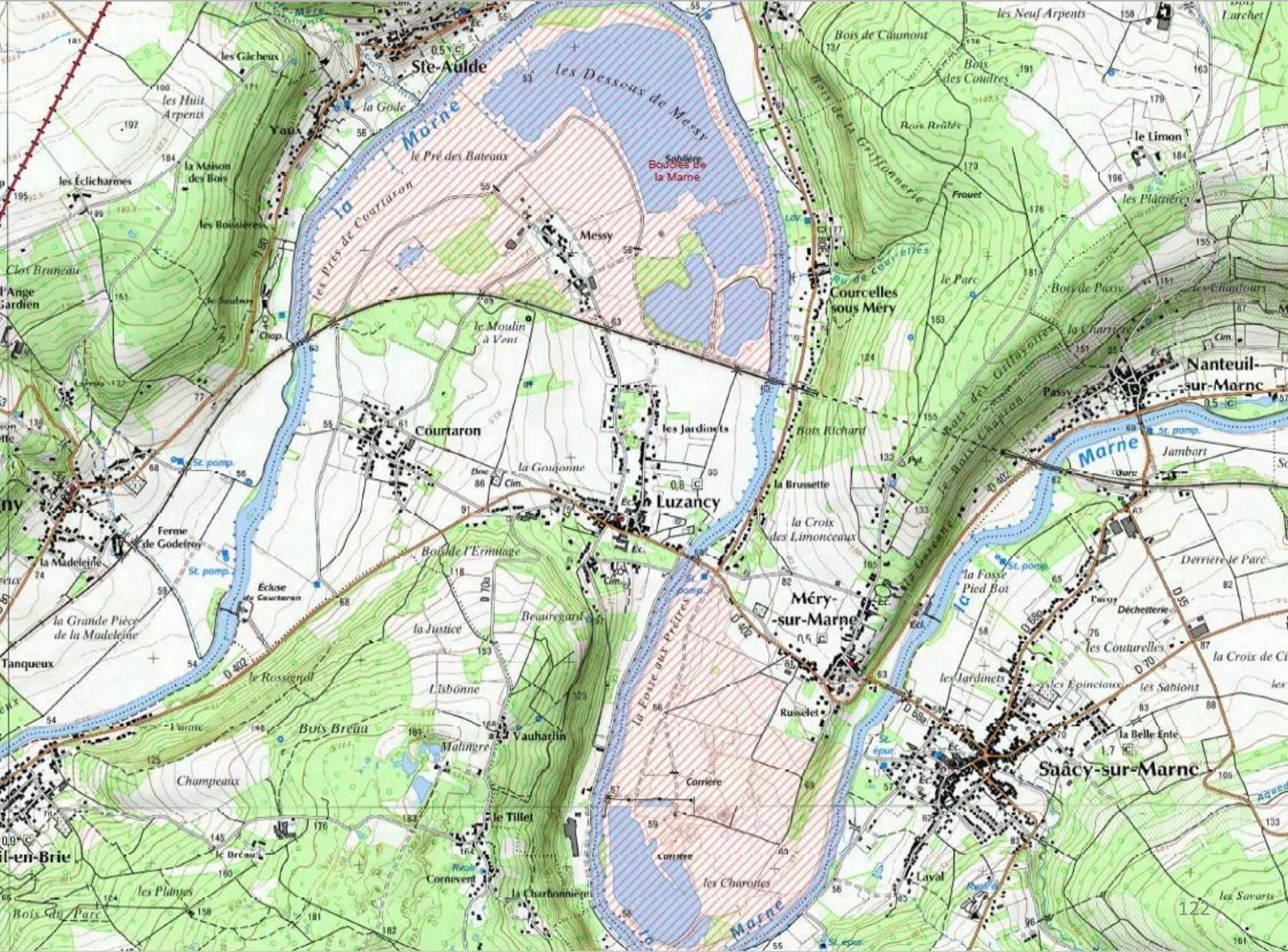
Changis-sur-Marne

Changis-sur-Marne

Changis-sur-Marne







Ste-Aulde

les Dessous de Mery

le Pri des Bateau

Sablons
Boucles de
la Marne

Messy

Courcelles
sous Mery

Courtaron

Luzancy

Mery-
sur-Marne

Saacy-sur-Marne



Sainte-Aulde

Sainte-Aulde

Chamigny

Luzancy

Nanteuil-sur-Mame

Méry-sur-Mame

Saacy-sur-Mame

R